BULLETIN TRIMESTRIEL
n° 470 - Juin 2017

ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Dossiers d'actualité

Devoir de mémoire

L'art dans les armées

Informations pratiques

Vie de l'Association

L'avenir de notre défense

Perspectives défense... la défense en marche ?

Relativiser l'acte terroriste isolé ?

http://www.anocr.com

Discours de Florence PARLY, ministre des Armées

A Paris, le mardi 27 juin 2017

Nommée ministre des Armées par le président de la République, chef des Armées, je mesure tout l'honneur qui m'est fait et le poids des responsabilités qui sont désormais les miennes. Ayant déjà eu l'occasion de vous croiser à plusieurs reprises j'ai pu apprécier pleinement la profondeur de votre engagement au service de la Nation : je connais votre remarquable professionnalisme et je mesure à quel point votre rôle est essentiel au service de la paix et de la sécurité, dans un monde en proie aux doutes et aux tensions.

Au moment de ma prise de fonctions, ma pensée va d'abord à tous ceux, femmes et hommes, qui sont engagés au-delà de nos frontières au service de la liberté, de nos valeurs fondamentales et de nos intérêts. Je n'oublie pas non plus ceux d'entre vous qui contribuent activement à la sécurité de nos concitoyens sur le territoire national que ce soit sur terre, en mer ou dans les airs. Je sais que tout cela a un prix et que beaucoup sont tombés pour nous permettre de vivre libres et en paix : je m'incline ainsi avec respect devant la mémoire de ceux qui ont donné leur vie au service de notre pays et je tiens à témoigner toute ma solidarité et mon indéfectible soutien à leurs familles ainsi qu'à tous nos blessés qui portent dans leur chair ou dans leur esprit les traces de leur engagement et de leur sacrifice.

Dans le contexte d'insécurité actuelle, marqué en premier lieu par la pérennisation de la menace terroriste mais aussi par le retour de stratégies de puissance déstabilisantes, la qualité de nos armées est un atout indéniable pour notre pays. Votre professionnalisme unanimement reconnu, l'exemplarité de votre comportement indispensable à l'exercice du métier des armes, les résultats que vous avez obtenus sur les théâtres d'opérations ainsi que votre engagement quotidien au service des Français font la fierté de toute la Nation. Je sais également combien ces succès doivent aux personnels civils du ministère des armées, fonctionnaires, ingénieurs et ouvriers de l'Etat qui par leur dévouement quotidien et leur compétence permettent à notre pays de disposer en tout lieu et en tout temps de forces opérationnelles aptes à remplir les missions assignées par le chef de l'Etat.

Je m'engage devant vous à conduire avec énergie et détermination l'action de notre ministère, dans la fidélité aux valeurs et à la vocation universelles de la France. Sous la direction du président de la République et du Premier ministre, je m'attacherai à promouvoir à son plus haut niveau l'effort de défense de notre pays qui ne saurait baisser la garde à l'heure des périls : plus que jamais, la France aura besoin d'une Défense forte et d'armées de haut niveau. Je travaillerai à renforcer nos partenariats et nos projets de défense européens. J'assumerai pleinement les responsabilités qui sont les miennes pour poursuivre les réformes nécessaires à la consolidation de notre outil de Défense et à la promotion de notre base industrielle et technologique tout en poursuivant les efforts entrepris en matière d'exportations.

Dans les jours qui viennent, j'irai à votre rencontre sur le terrain, sur les théâtres d'opérations, dans vos garnisons, vos bases, sur vos bateaux, dans vos hôpitaux, vos centres, vos services, vos ateliers ou vos écoles afin de mieux vous connaître et d'appréhender votre quotidien et vos aspirations. Votre dévouement au bien commun est reconnu de tous et je m'attacherai à ce que la Nation accorde à chacun d'entre vous la considération qu'il mérite.

Je salue l'engagement total de la ministre qui m'a précédée dans ces fonctions au service de ce ministère, de ses personnels et de la défense de notre pays.

Sachez que je m'engage à vos côtés avec détermination, conviction mais aussi passion, au service d'un ministère qui doit faire notre fierté. Pour mener à bien tous les chantiers et tous les défis que nous aurons collectivement à relever, j'ai plus que jamais besoin de votre engagement, de votre professionnalisme et de votre détermination à servir. Vous avez toute ma confiance et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous : ensemble, nous réussirons !

Vive la République, vive la France.
Florence PARLY, ministre des Armées

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation**. »
(Art. 1er de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président

Au terme d'une trop longue séquence électorale qui n'a pas permis que s'instaure un débat sur le fond de tous les problèmes, les scrutins montrent un clivage profond de la société française alors que Monsieur Emmanuel Macron a été élu Président de la République.

Il faut maintenant que la France soit gouvernée comme les français l'ont souhaité et l'émergence d'une majorité stable en est l'un des éléments essentiels.

Ces dernières semaines ont montré l'envie d'un pouvoir clair, différent et renouvelé ainsi qu'une certaine adhésion de nos concitoyens aux choix nouveaux qui leur sont proposés.

Les chèques en blanc n'existent pas en politique mais dans la situation où se trouve notre pays le besoin est fort de la restauration de la confiance et de la fierté nationale, indispensables pour un dynamisme et une confiance retrouvés.

Nous souhaitons que notre pays retrouve sa place dans le concert des nations où il doit continuer à défendre avec force des valeurs d'humanisme et d'ordre.

Nous souhaitons une politique de défense claire et forte pour assurer en tous temps la sécurité de notre pays dans ce monde dangereux ainsi que l'émergence d'une Europe nouvelle plus solidaire dans l'action. Après viendront les moyens qui doivent être eux aussi à la hauteur des enjeux politiques et des besoins de nos forces armées ces derniers temps trop chichement comptés.

Nous souhaitons aussi que le soutien du soldat s'amplifie avec une attention toute particulière portée aux veuves de militaires dont la situation doit être examinée de très près. À cet effet un groupe de travail a été créé au sein du CPRM à l'initiative de l'ANOCR ; nous espérons que cette étude sera également prise en compte par le CSFM dont les membres sont concernés au premier chef.

Mais que de temps passé en attente dans un monde qui bouge vite !

C'est certes là le prix de la démocratie !

Maintenant nous attendons que les promesses soient tenues.

Dans ce monde nouveau où chacun devra s'efforcer de trouver au plus vite ses nouveaux repères je vous encourage à rester vigilants et actifs, soyez assurés que nous le serons aussi pour vous, mais dans les combats difficiles que nous devrons mener il nous faudra être surtout toujours plus nombreux et mobilisés pour être encore plus efficaces.

Bon courage et bon été à tous.

Sommaire

Juin 2017

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

L'AVENIR DE NOTRE DÉFENSE 2
PERSPECTIVES DÉFENSE ET MAINTENANT 4
RELATIVISER L'ACTE TERRORISTE ISOLÉ ? 7
L'OTAN ET SA RÉASSURANCE 9
LA DÉFENSE ET LA PRÉSIDENTIELLE 16
ÉVALUATION DE LA MENACE EN ASIE DU SUD-EST 18

DEVOIR DE MÉMOIRE

« 1917, ANNÉE SINISTRE » 20

L'ART DANS LES ARMÉES

44e SALON DE LA MARINE 21

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES SOCIALES 23

VIE DE L'ASSOCIATION

ÉLOGE DU COLONEL JACKY SIMONNET 27
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 30
ADHÉRENTS DE L'ANOCR A L'HONNEUR 37
COURRIER DES GROUPEMENTS 38
NÉCROLOGIE 42

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Jean-Paul Ameilhaud, Thierry Llorca,
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Juin 2017 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0521 G 88248
Tirage : 7771 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : page 31

L'AVENIR DE NOTRE DÉFENSE

Par le général Daniel VALERY

La situation internationale et la multiplicité des tensions et des perspectives de déstabilisation qui traversent le monde conduisent à s'interroger sur l'aptitude de notre pays à affronter les nouvelles menaces envisageables, qui semblent dépasser nos capacités de défense actuelles et surtout nous imposer de sortir de la pratique habituelle consistant à ne s'intéresser qu'aux problèmes de court terme.

Une réflexion nouvelle s'impose, réflexion prospective et globale, réflexion d'anticipation apportant la liberté d'action permettant l'engagement de stratégies de prévention et aussi la définition et la réalisation des voies et moyens répondant aux menaces prévisibles.

Cette réflexion doit faire l'objet d'**un Livre blanc** qui sera la référence des efforts de défense à prévoir à travers les lois de programmation qui en découleront. Il faut souligner que ce Livre blanc constitue la seule réflexion de long terme d'une vie politique enfermée dans l'horizon des quinquennats et que le refus d'y recourir nous condamnerait à rester dans la gestion du court terme, la navigation à vue et la soumission aux événements.

Ainsi, un Livre blanc s'avère aujourd'hui indispensable mais son élaboration doit tenir compte des insuffisances de ses deux prédécesseurs de 2008 et 2013 et respecter les principes qui conditionnent son efficacité.

En premier lieu, il doit se fonder sur **« le projet d'avenir de notre pays »** qui aurait du être le cœur des programmes présidentiels, mais qui en fait ne l'a pas été et qui reste à construire sans délai par les nouveaux responsables politiques. Ce projet d'avenir définit la France du futur, le cap politique de notre Nation définissant les objectifs retenus dans les domaines de sa sécurité, de la sauvegarde de nos intérêts majeurs et de la place qu'elle ambitionne de tenir dans le concert des nations et, sur ce dernier point, le degré d'autonomie de décision et d'action à garantir.

En second lieu, il est indispensable d'adopter une **démarche prospective et globale**. La démarche prospective assure l'indispensable capacité d'anticipation, elle couvre une durée de 10 à 15 ans, allant d'aujourd'hui jusqu'à la limite de visibilité stratégique. La démarche globale couvre l'ensemble des menaces (et non seulement la menace la plus immédiate) et prend en compte l'interdépendance des politiques ; la politique de défense ne peut se concevoir qu'en lien avec les autres politiques, notamment la politique étrangère, la politique de renseignement pour une bonne appréhension du contexte des menaces étudiées, ou encore la politique d'adhésion de la population sur laquelle repose la crédibilité des décisions de défense dans une démocratie bien affaiblie par la dégradation de la cohésion nationale.

Une des phases les plus importantes du processus se situe dans le choix des scénarios représentatifs des menaces prises en compte et dans la définitions des stratégies et des moyens adaptés à ces scénarios, donc dans la **corrélation entre les besoins et les décisions à prendre**. Les derniers Livres blancs de 2008 et 2013 ont éludé cette phase fondamentale ; s'ils ont bien marqué un effort de vision des menaces futures, ils ne se sont pas astreints à les

décliner en scénarios permettant la détermination des moyens et stratégies répondant aux cas étudiés. Ainsi, ils ont reconnu, dès 2008 , que le terrorisme constituait le menace la plus probable mais ils n'ont pas donné de suite concrète à cette alerte et il a fallu attendre les événements de 2015 pour voir se prendre des premières mesures significatives.

La tâche est très difficile car elle nous place dans l'incertitude et l'hypothétique ; elle requiert imagination, pragmatisme et surtout une parfaite maîtrise des spécificités de l'action militaire. C'est en cela que les approches technocratiques sont inopérantes, car incompatibles avec la prospective[1].

Un document récent, « L'Atlas des guerres à venir »[2], illustre bien l'application de la méthode des scénarios à partir d'une vision globale et prospective des menaces à venir ; il ouvre la voie à une renaissance de la réflexion politique et militaire de la défense.

Les acteurs majeurs de cette phase clé sont, d'une part, les politiques qui ont à se prononcer sur les scénarios à retenir et les objectifs à adopter dans chacun d'eux et, d'autre part, les militaires qui ont à proposer les stratégies et les moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

Ces rôles incontournables mais guère assumés dans les derniers Livres blancs appellent les remarques suivantes : les politiques ont là une lourde responsabilité et ne peuvent continuer à s'en remettre aux seuls avis des divers think-tanks et autres lobbies ; le rôle des militaires pose un problème plus vaste et plus grave et doit faire l'objet d'un examen sérieux dans le cadre du nouveau Livre blanc. Leur effacement illustre les effets dévastateurs de la technocratie sur la politique de défense. Ainsi, on a assisté successivement à la désertification militaire, sans souci de ses conséquences sur l'affaiblissement de capacités opérationnelles et sur l'adhésion de la population à la défense, puis aux ambitions gestionnaires de la RGPP qui ont brisé la notion d'unité de commandement, condition première de l'efficacité de l'action militaire, par la mise en place de dépendances croisées compliquant et paralysant la réactivité des armées et enfin à une civilianisation aberrante du ministère de la défense qui prive l'autorité politique de la compétence et de l'expérience des militaires dans la préparation et l'élaboration des décisions de défense.

Les résultats des travaux du Livre blanc élaboré dans ces conditions apporteront une réponse pertinente aux exigences de défense d'aujourd'hui et de demain. Celle-ci devrait engager une remontée significative et relativement rapide des forces conventionnelles entraînant un renouveau d'influence de notre pays sur la scène internationale par le choix du niveau de notre autonomie de décision, de renseignement et d'action, autonomie qui n'est pas incompatible avec notre appartenance à l'OTAN.

Dans notre monde soumis en permanence à la prééminence des rapports de force, la puissance militaire des démocraties constitue un facteur de paix et un facteur de rayonnement.

La construction d'une **puissance militaire collective** à partir de la France et des quelques autres Nations européennes qui le souhaitent semble devoir constituer la meilleure réponse aux lourdes menaces dont l'éventualité ne peut être écartée.

Cet objectif est à notre portée. C'est une question de vision, de volonté politique et non de coûts. L'Europe est assez riche pour pouvoir se défendre et le prétexte d'impossibilités budgétaires ne serait pas pertinent et traduirait le niveau de légèreté de ceux qui le brandissent.

(1) Comme l'affirmait Gaston Berger un des pères de la prospective et ancien président du centre international de la prospective.

(2) De Philippe Fabry, paru en janvier 2017 aux éditions J.C. Godefroy.

PERSPECTIVES DÉFENSE
ET MAINTENANT, LA DÉFENSE EN MARCHE ?

Par le général (2S) Jean-Jacques Cahuet

Le 7 mai 2017, une large majorité de Français a choisi Monsieur Emmanuel Macron pour nouveau Président de la République. Il nous appartient désormais d'apporter notre contribution à la poursuite du redressement de la défense de notre pays avec un esprit constructif. En effet, dans un contexte marqué par l'accroissement de la menace terroriste et des tensions dans un monde de plus en plus incertain, les deux derniers candidats en lice souhaitaient renforcer l'effort de défense de la France.

Le vainqueur de l'élection présidentielle n'envisageait pas d'amener le budget de la Défense à 2 % du PIB, hors pensions, avant 2025. Cependant, et peut être grâce à l'avertissement courageux du CEMA, le Général d'armée Pierre de Villiers, il a aussi indiqué que ce budget pourrait dépasser les 50 MM€ en 2025, hors pensions et hors surcoûts OPEX, ce qui laisse supposer que les 2 % du PIB pourraient être atteints dès 2022. « Cet effort est indispensable, mieux, il est urgent » avait alors souligné M. Macron.

LES PROPOSITIONS DU PRESIDENT MACRON

• Il ne remet pas en cause les OPEX décidées par son prédécesseur et s'inscrit dans une stricte continuité. Il est cependant prêt à revoir les contrats opérationnels (Sentinelle et OPEX) en les adaptant aux évolutions stratégiques et technologiques (numérique, cyber) sans modification des effectifs cibles de l'actuelle LPM révisée. Il souhaite accélérer la montée en puissance des forces du G-5 Sahel (Mauritanie, Tchad, Niger, Burkina-Faso et Mali) en renforçant notre appui pour leur permettre d'atteindre une plus grande efficacité. Il permet ainsi la poursuite des opérations en cours face aux menaces immédiates, axées sur le territoire national, l'Afrique et le Moyen Orient, mais ne donne pas d'indication sur la manière dont il envisage de prendre en compte les autres menaces à horizon plus lointain. Tout particulièrement, en vue de traiter le plus directement possible le problème récurrent du terrorisme islamiste, il a décidé de créer une task-force placée sous son autorité. Cette subordination indique une réelle volonté d'implication personnelle et aussi, probablement, une certaine habileté dans la prévention de conflits de pouvoirs entre ministères. A cet égard, sa première visite hors d'Europe a été pour nos soldats déployés au Mali. Il a pu ainsi non seulement prendre la mesure de l'engagement collectif et individuel dans ces opérations complexes et exigeantes, mais aussi expliquer ses ambitions à nos alliés africains et européens qui coopèrent avec une rare efficacité au quotidien pour gagner tout en minimisant les risques.

• Le président n'envisage pas de sortir des structures intégrées de l'OTAN mais, au

contraire, veut « une France fidèle à ses alliances, sur laquelle ses alliés peuvent compter comme elle peut compter sur eux ».

Dans son discours du 18 mars 2017, il a indiqué que « l'alliance avec les États-Unis est et reste fondamentale en de nombreux points : sur le plan stratégique, sur le plan du renseignement comme sur le plan opérationnel ». Mais il plaide aussi pour une Europe de la Défense, dont la relation franco-allemande sera la clef de voûte. Au cours du dernier sommet de l'OTAN, le président a pu rappeler les engagements de la France. « Je ne conçois pas l'action de l'État, dans un tel contexte international, sans une Défense forte et une diplomatie engagée, à même d'assurer l'exercice de notre souveraineté » a t il dit le 18 mars 2017.

Quatre principes en découlent :

• assurer la défense des intérêts de la France. C'est la mission primordiale de notre appareil de défense : protéger le peuple français et garantir l'intégrité du territoire ;

• assurer l'indépendance et l'autonomie stratégique de la France. Notre autonomie stratégique implique que nous ayons une capacité indépendante d'analyse, de conception, de décision et d'action. À tout moment, nous devons pouvoir agir seuls, si les circonstances l'imposent, de même que nous devons pouvoir apprécier une situation de façon indépendante ;

• notre autonomie s'exerce dans un cadre multilatéral, parce qu'il est de notre intérêt de le promouvoir ;

• la France sera fidèle à ses alliances. Une politique étrangère sans ancrage multilatéral ne peut promouvoir efficacement la paix. Il en va de même pour une défense indépendante qui, sans alliances, se condamne à l'impuissance.

Le nouveau président de la République a désormais affiché ses ambitions pour le domaine de la Défense.

Ayant décidé de nommer le ministère « ministère des Armées », il indique clairement que la Défense du pays est de son niveau, dans une approche gaullienne, les Armées étant des fournisseurs de moyens pour analyser et conduire la Défense de la Nation. Si l'expression de ces besoins sont bien dans le rôle du ministère des Armées, leur fourniture et leur disponibilité sont du ressort du gouvernement, selon les directives du Président. Ainsi, notre ministère redevient un outil de gestion militaire des crises, tout en apportant son expertise à la politique de Défense de notre Nation.

Se posant résolument comme un participant à part entière au sein de ses alliances, le président maintient la France dans le commandement intégré de l'OTAN tout en engageant l'Europe à développer son rôle de protection des population, moyen de lui redonner du sens après de années de stagnation.

Ainsi, sa politique de défense sera au service d'une véritable ambition de défense, comportant une autonomie d'engagement de nos forces, un capacité nationale de renseignement et d'évaluation de situation et des moyens de lutte dans le nouvel espace de la cyber-guerre.

Une défense ne se conçoit qu'au service d'une diplomatie dont les ambitions sont claires, équilibrées, stables et crédibles car construite sur les relations géostratégiques plutôt que sur des sensibilités idéologiques. On attendra du Président donc qu'il entreprenne de rénover une diplomatie affaiblie depuis plusieurs années, trop souvent alignée sur l'UE et l'OTAN, et pas toujours attentive à la préservation des intérêts nationaux.

Les premières réunions internationales (sommet de l'OTAN, G7 et rencontres avec Donald Trump puis Vladimir Poutine) lui ont permis d'afficher l'ambition de la France de retrouver sa place de nation indépendante, dont la priorité est, à l'instar des présidents américain et russe, la défense des intérêts de ses citoyens, et ne cédant à aucun lobby de quelque bord qu'il soit.

• Enfin, sur le sujet majeur du lien Armée-Nation, le candidat avait annoncé la création d'un Service National obligatoire d'un mois, soit de l'ordre de 600 000 jeunes chaque année, permettant de retisser la cohésion nationale, de redonner aux recrues le sens de l'engagement et du devoir et de fournir un vivier aux armées et à la garde nationale. Chiffré initialement à 15 à 20 MM€ (essentiellement pour des infrastructures mais non pris sur le budget de la défense), il a été révisé à un montant compris entre 1,5 et 2MM€ en fonctionnement. L'encadrement sera pourtant au moins partiellement assuré par des militaires (active et garde nationale) sans que leurs effectifs n'en soient accrus pour autant. On notera quand même le manque de vision à long terme qui a présidé à la mise en œuvre de la suspension du Service National. En effet, la plupart de nos casernements ont été cédés dans des conditions souvent fort avantageuses pour les acquéreurs, alors que la loi **n° 97-1019 du 28 octobre 1997** prévoit qu'il peut être « rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent ».

LES PERSPECTIVES ET LES PRIORITES

Les événements à venir nous indiqueront rapidement quelles sont ses priorités. Le contrôle des frontières de l'Europe reste un challenge global pour son devenir. La France se doit d'y apporter sa part, c'est indiscutablement l'une des leçons du premier tour de la présidentielle. Le terrorisme islamiste, toujours actif, impose des actions déterminées en Europe comme au Moyen Orient, et une menace provenant de l'Est n'est certainement pas à exclure. Le rapprochement de la Russie et de la Turquie, membre de l'OTAN, est à ce titre, révélateur.

En outre, la modernisation du nucléaire, dont la protection nous a assuré une paix durable, devra être décidée sous ce quinquennat. Il en est de même pour la décision de lancement d'un second porte avions dont le défaut est apparu crûment au cours de ces derniers mois. Enfin, une remontée significative de nos forces conventionnelles est indispensable pour conserver notre crédibilité au sein de l'OTAN et maintenir notre capacité à nous engager en autonome ou dans un cadre européen.

Pour terminer, l'effort de recherche, dont il est désormais établi qu'elle apporte des retombées essentielles à l'économie, sera-t-il amplifié ? Des pans entiers de technologie doivent être explorés comme la maîtrise de l'espace militaire et des armes à énergie dirigée, la robotisation du champs de bataille, les nano-particules, les missiles hyper-véloces, et toute la cyber-guerre. L'enjeu est majeur pour l'indépendance future de notre pays et de l'Europe.

Les récentes déclarations de la ministre des armées (conférence sur la sécurité et la défense de Prague le 9 juin 2017) semblent cependant tempérer les ambitions nationales au profit d'ambitions plus européennes, tant dans le domaine de la recherche et développement et des industries de défense que dans celui de l'autonomie de nos engagements militaires en développant une idée de « souveraineté partagée ». Quid alors de notre place de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU et de notre dissuasion nucléaire dont bien des pays européens ne veulent pas. Comme l'a alors rappelé le ministre de l'Europe et des affaires étrangères au cours du même sommet, Mr Le Drian, faisons d'abord fonctionner ce qui existe, les Groupements tactiques 1500, les coopérations renforcées, etc. contenus dans le traité de Lisbonne. En bref, il serait utile d'y voir un peu plus clair dans les projets du gouvernement pour la Défense.

VERS UN INDISPENSABLE NOUVEAU LBSN (Livre Blanc sur la Sécurité Nationale)

Ces changements, pour certains fondamentaux, imposent la rédaction d'une nouveau Livre Blanc (dans les conditions indiquées dans l'article du Général Valery). Un renou-

veau du positionnement diplomatique et stratégique de la France est désormais indispensable, avec une réévaluation de la menace persistante sur le territoire national et prenant en considération les risques à l'Est et au Sud de l'Europe comme dans l'espace mondial (cf. article de Thierry Borja de Motoza).

De même, l'organisation d'un nouveau Service National et de la Garde Nationale impose non seulement une discussion au Parlement par les nouveaux députés de la Nation, mais aussi une explication et une adhésion populaire après le vote historique de 2017. Une Loi de Programmation Militaire viendra ensuite concrétiser les décisions, en particulier pour le financement des mesures prises.

Dans l'urgence, un audit de la situation réelle de notre défense, à l'instar de l'ensemble de notre économie, serait indispensable pour clarifier le niveau d'aptitude de nos armées à faire face aux engagements actuels et à venir et éclairer les décideurs dans leurs choix.

RELATIVISER L'ACTE TERRORISTE ISOLÉ ?

Par le Général (2S) François Chauvancy

Cette question mérite d'être soulevée pour que notre société soit résiliente face à une menace terroriste, aujourd'hui essentiellement islamiste, qui durera.

Deux critères permettent de poser ce débat plutôt difficile car il met en avant l'importance que notre société accorde à la vie humaine.

• D'une part, peut-on encore valider que la vie d'une seule personne assassinée au hasard d'une rencontre pour une cause politico-religieuse, puisse impacter une société dans son ensemble ?

• D'autre part, faut-il donner de l'importance, notamment médiatique, à l'acte terroriste isolé qui est conduit par une seule personne, sans réseau, agissant uniquement en franchise de mouvements terroristes islamistes, avec bien souvent un passé de délinquant, dans une recherche de la rédemption ou au profil psychologique fragile ?

Il s'agit bien de relativiser, sinon de banaliser une partie de ces actes terroristes afin de renforcer la résilience de la nation et de desserrer la pression anxiogène et constante sur notre société. En bref, il s'agit de faire preuve d'une lucidité collective et réaliste face à l'importance bien relative d'une partie des actes terroristes.

COMBATTRE L'EFFET RECHERCHÉ PAR L'ENNEMI

Notre démocratie doit s'adapter à la réalité terroriste et notamment ne pas donner à l'acteur terroriste ce qu'il recherche : la publicité de son acte. En effet, doit-on donner la même importance à tout acte de terreur et donc participer à cette stratégie salafiste, alternant acte terroriste isolé et attentat « de masse », qui vise à entretenir l'anxiété sinon la peur au sein d'une société, la mise sur pied de guerre de dizaines de milliers de militaires ou de fonctionnaires civils ? Or, et cela n'est pas nouveau, l'acte terroriste sans médiatisation n'a que peu d'impact et constitue un échec pour son auteur.

Il faut cependant revenir aux bases de l'acte terroriste. Celui-ci se construit en fonction au moins de deux critères :

• la cible visée : lieu symbolique, personnalité, représentant de l'autorité de l'Etat,

Juin 2017

simple personne de la société civile en privilégiant femmes et enfants ;

• le mode d'action terroriste : arme blanche, arme de circonstance, massacre aussi par arme de circonstance, explosif ou arme de guerre, arme chimique ou biologique… sans oublier le lien bien souvent avec l'acte suicidaire.

Ces deux critères font l'objet de toutes les attentions de l'Etat. Ainsi le renseignement a désormais droit de cité dans notre démocratie et devient même une expertise, sinon un métier d'avenir. Cependant, il est sans doute plus aisé politiquement de multiplier les outils de renseignement alors que prévenir 100% des attentats est une gageure.

Il n'en est pas moins surprenant de constater cette débauche d'initiatives sinon de moyens, de plus en plus concentrés auprès de l'exécutif alors que plusieurs mouvements politiques critiquaient dans le passé la « menace »de cette trop grande proximité des services de renseignement.

Dans cette situation de conflit de longue durée contre le salafisme-« djihadiste », la « vraie valeur » de l'acte terroriste doit être prise en compte dans notre stratégie de contre-terrorisme. Cette notion, sans doute à définir froidement et sans le facteur émotionnel, doit s'intégrer dans une stratégie de communication de guerre.

Elle doit s'appuyer sur les capacités de l'Etat déjà mises en place ou en cours que ce soit dans le domaine juridique ou dans le domaine des hommes et des moyens engagés sur le territoire national ou à l'extérieur de nos frontières. Une sécurité totale n'existera pas face à la capacité de nuisance du terroriste et à son imagination à donner la mort en préparant la sienne. Il faut donc renforcer la résilience de la société pour la rendre

Juin 2017

peu perméable aux actes terroristes car les seules cellules d'aide psychologique n'y suffiront pas. Il faut surtout faire confiance à l'Etat et dans son aptitude à faire face.

Cette confiance recherchée, socle de la résilience de la société, doit conduire à développer cette stratégie de communication qui banalise une partie des actes terroristes en leur attribuant leur « vraie valeur ». Ainsi tout acte terroriste isolé doit faire l'objet d'une communication graduée, au bon niveau de responsabilité, circonstanciée car il ne doit pas être le prétexte à dissimuler la vérité sur l'auteur et ses motivations. L'objectif est de rendre la société plus résiliente et donc de lui faire accepter une échelle déterminant l'importance de l'acte terroriste. Cette banalisation partielle doit être acceptée aussi bien par les médias que par les politiques et les citoyens, malgré la pression des familles légitimement concernées ou le buzz des réseaux sociaux.

DÉDRAMATISER L'ACTE TERRORISTE ISOLÉ

Il faut en effet dédramatiser une partie des actes terroristes. Cette lucidité démocratique est nécessaire mais pose au moins deux questions.

La première est la définition d'un acte terroriste isolé. Celui-ci pourrait être défini comme un acte de violence revendiqué comme l'expression d'un engagement individuel politique ou religieux. Accompli avec des moyens limités et sans appui extérieur, avec des effets restreints en terme de dommages, il est le premier niveau d'une stratégie de terreur. Il faut certes le prendre en considération en terme de menace sur la sécurité mais il ne justifie pas pour l'Etat

agressé une mise en exergue quelconque de l'acte s'il n'a qu'un impact réel limité.

Une seconde question est en effet celle la graduation de la terreur : peut-on graduer le niveau de terreur « acceptable » et donc s'y référer pour une communication adaptée ?L'attentat de Nice, celui de Londres ou celui de Manchester n'ont pas été des actes terroristes isolés puisqu'ils se sont appuyés sur des réseaux consistants ou distendus. Ils ont eu un point commun, celui de l'assassinat au hasard par une seule personne d'autres personnes de la société civile. La mobilisation par une stratégie de communication adaptée est alors incontournable.

En revanche, agresser un militaire à Orly ou des policiers en faction ne devrait pas faire l'objet d'une communication accentuée. Il s'agit d'un acte terroriste isolé, sans réellement de soutien logistique, avec des armes de circonstance peu dommageables, sans que cela ne remette en cause son caractère terroriste.

Le risque est certes la surenchère des islamistes radicaux dans la recherche de la cible et dans les effets voulus en terme de destruction physique d'un symbole ou en terme de massacre de masse recherché par l'acte terroriste. Cependant, il faut prendre en considération qu'une très grande partie des attentats faisant l'objet d'une planification est déjouée par nos services de renseignement et qu'un nombre important d'acteurs du terrorisme islamique sont détruits en Irak ou dans le Sahel.

Outre la prévention de l'acte par le renseignement ou la destruction « préventive », banaliser, sinon ignorer certains de ces actes individuels pour les priver de toute signification, n'est-ce pas aussi mettre en place une stratégie dissuasive pour une partie des terroristes ? En effet, si la reconnaissance publique de l'acte « djihadiste » n'est pas faite, n'est-ce pas une situation d'échec qui remet en cause le sens donné par l'islamiste radical à son geste ?

Banaliser l'acte terroriste simple n'est qu'un élément de la stratégie de contre-terrorisme que nous devons élaborer. Reste en effet la guerre à mener contre l'idéologie, les réseaux et les soutiens à l'islamisme radical. Encore faut-il déterminer une vraie stratégie qui ne peut se limiter aux seuls moyens et à la seule communication. Il faut assécher le terreau des islamistes radicaux dans les domaines aussi bien des relations internationales que de ceux de l'économie, des relations sociales sinon religieuses au sein de notre société. Cela implique une approche globale de cette guerre et donc une stratégie générale de l'Etat en fonction de l'objectif à atteindre dans le long terme.

L'OTAN ET SA RÉASSURANCE

Par le colonel (er) Jean-Pierre PAKULA

Ce qui suit est une synthèse des publications réalisées par Guillaume Lasconjarias, chercheur au Collège de Défense de l'OTAN à Rome et réserviste opérationnel au Quartier Général du Corps de Réaction Rapide France.

INTRODUCTION

Appartenant au vocabulaire de la dissuasion, la « réassurance » a connu un nouvel engouement à la suite de la crise ukrainienne de 2014.

L'Alliance atlantique s'est ressaisie du concept pour définir une partie des mesures mises en œuvre pour dissuader la Russie et garantir à ses États membres la pérennité du principe de défense collective.

Dans le même temps, les alliés ont entamé une réflexion sur la nature des forces à déployer ou à pré-positionner pour garantir la souveraineté des territoires protégés par l'article 5 du Traité de Washington. Cela conduit à accroître le rôle confié aux forces terrestres, nonobstant de sérieuses difficultés sur les plans politiques, économiques, et opérationnels.

L'OTAN s'est employée à redynamiser son concept de réaction rapide, mais les interrogations demeurent quant à la panoplie d'actions à entreprendre pour que la réassurance s'inscrive dans la durée. Le principal problème tient à l'équilibre délicat à préserver entre une posture de fermeté appuyée sur des capacités de réaction rapide, et un risque d'escalade pouvant conduire à aggraver les tensions.

Pour les forces terrestres, cela se traduit par un retour vers des savoir-faire et des pratiques que deux décennies de guerre expéditionnaire ont laissé de côté et notamment prendre en compte les principes de la défense opérationnelle du territoire.

LA « RÉASSURANCE » OU L'ÉTERNEL RETOUR DES CONCEPTS

La « réassurance » n'est pas un nouveau concept stratégique. Néanmoins, l'emploi du terme en français pose problème, sans doute par l'usage impropre d'une expression qui joue de la proximité entre deux mots : en anglais, *reinsurance* possède une connotation technique qui se traduirait par « réassurance », c'est-à-dire un contrat par lequel un assureur se tourne vers une autre structure – généralement plus robuste – capable de l'assurer en retour pour les risques dont il se charge. Le vocable *reassurance* en revanche, qui signifie restaurer la confiance et rassurer, existe en français sous sa forme ancienne de « rassurement ». Au sein de l'OTAN, l'usage semble indifférencié.

La réassurance appartient au champ lexical de la dissuasion. Si cette dernière consiste à prévenir un acte en persuadant l'acteur

concerné que les coûts d'une telle action excèdent ses bénéfices, elle entretient aussi une part d'assurance implicite en portant en filigrane l'idée que si l'adversaire ne fait rien, il n'y aura donc pas d'action entreprise contre lui. D'autre part, la réassurance joue un rôle central dans ce que l'on appelle la « dissuasion élargie » qui cherche à prévenir une attaque contre un allié en réaffirmant sa solidarité totale avec celui-ci.

UN CONCEPT POUR RASSURER LES PAYS DE L'EST ?

On a vu cette approche à l'œuvre au printemps 2014 à l'occasion de la crise ukrainienne, et l'OTAN s'en est aussi saisie. Là encore, point de nouveauté, tant les questions de garantie à la fois au sein de l'Alliance (notamment le maintien du lien transatlantique) comme vers l'extérieur ont jalonné son existence et continuent de définir sa raison d'être. Déjà au milieu des années 1990, alors qu'est discutée la possible expansion de l'OTAN vers l'Est et vers les anciens membres du Pacte de Varsovie, certains lient cette question des nouveaux entrants avec le maintien de l'intérêt des États-Unis pour la sécurité de l'Europe. Un ancien directeur de la NSA, William E. Odom, affirme alors que la présence des forces de l'OTAN aux frontières de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie a un effet stabilisateur qui rassure à la fois les pays baltes – lesquels voient les troupes otaniennes « à portée de main » – et garantit l'indépendance de l'Ukraine. Cette forme de réassurance psychologique s'accompagne en principe d'une présence militaire crédible suivant quatre modèles de défense possible, correspondant chacun à une montée en puissance et à des missions de plus en plus étendues pour l'Alliance.

Le premier modèle est celui de l'autodéfense, dans lequel les nations en première ligne s'appuient d'abord sur leurs moyens propres, l'Alliance n'apportant qu'un soutien annexe dans les domaines logistiques, de commandement et d'infrastructures.

Plus intégré, le second modèle propose une division fonctionnelle des tâches, où l'Alliance définit le rôle de chacun en fonction des capacités propres aux nations. Cela autorise le (ou les) pays menacé(s) à se concentrer sur ses points forts, en lui offrant des capacités dont il ne dispose pas. On peut ainsi lui garantir sa couverture aérienne ou l'aider à mettre en place des pôles logistiques capables d'accueillir de futurs renforts.

Vient ensuite le modèle du groupe de défense, où une ou plusieurs nation en pointe – et l'on songe alors aux États-Unis – travailleraient conjointement avec le ou les pays menacé(s) à l'élaboration de ses plans de défense, et iraient même plus loin en y déployant à intervalles réguliers et pour des périodes plus ou moins longues des unités de combat ;

Enfin, le dernier modèle est celui de la défense multinationale tout azimut, qui verrait le rassemblement d'une coalition de troupes venues cette fois de tous les autres pays membres, préalable au déclenchement d'une opération sous article 5.

RÉPONDRE AUX TENSIONS ACTUELLES

Les promoteurs de cette gradation de la réponse inspirent en partie les travaux des années 2000.

La dégradation des relations entre Russie et Estonie en 2007, puis la crise géorgienne de l'été 2008, poussent en effet d'anciens décideurs politiques et spécialistes de l'OTAN à juger que le futur de l'Alliance et l'amélioration de ses capacités passent par une réflexion sur les mesures de réassurance. Les auteurs soulignent l'importance des travaux de planification et de préparation opérationnelle pour les forces alliées, la nécessité de multiplier les exercices en commun pour favoriser une meilleure interopérabilité, l'essor des états-majors et des unités de réaction rapide, ainsi qu'un effort devant porter sur le renseignement et l'analyse des risques et menaces aux marges de l'Alliance.

L'avertissement est peu écouté. Le fait est que les priorités sont alors ailleurs : l'OTAN se concentre alors sur l'Afghanistan, puis la Libye. En outre, certains dirigeants au sein des pays-membres considèrent la Russie comme un partenaire économique qu'il ne faut pas froisser, et comme un acteur géopolitique nécessaire pour stabiliser certains espaces en coordination avec l'Alliance. Le réveil, à la fin de l'hiver 2014, est d'autant plus rude. Il conduit à mettre en place une partie de ces mesures déjà suggérées lors du sommet du Pays de Galles en septembre de la même année. Le communiqué des Alliés marque peut-être la fin d'un cycle – l'Alliance expéditionnaire – et annonce le retour aux principes de la défense collective, avec le rappel du rôle de l'article 5 du Traité de Washington. L'insistance sur les capacités de l'Alliance à être prête et à faire face à toute sorte de menace – conventionnelle ou non-conventionnelle – se traduit par des annonces qui tiennent à la fois du domaine de la réassurance et de la dissuasion. La plus emblématique tient pourtant dans un autre engagement des pays-membres : l'accord sur l'augmentation des dépenses militaires jusqu'à 2% du PIB des alliés pour garantir une défense crédible. Par certains côtés, la réassurance répond aux urgences et garantit la solidité de la coalition : en revanche, sur le long terme, ce qui est nécessaire est un changement d'état d'esprit, qui passe par la poursuite des réformes garantissant l'adaptation des forces de l'Alliance aux exigences d'un environnement volatil.

LE RETOUR DE LA RÉASSURANCE

Le Sommet de l'OTAN, en septembre 2014, présente à la fois des mesures de réaction et d'adaptation pour faire face aux dangers d'une Russie vue comme agressive et piétinant le droit international. Pourtant, il reste difficile de faire l'exacte part entre les deux, à moins de considérer les mesures réactives comme un acte politique, et les phases d'adaptation comme une réflexion sur le long terme quant aux capacités de l'Alliance à se transformer et à maintenir sa crédibilité. Les deux se complètent et se superposent. Dans l'ordre du discours, ces mesures présentent l'OTAN comme toujours capable de répondre aux menaces – récurrentes ou résurgentes – et à toute sorte d'agression. Aussi, l'intérêt renouvelé pour l'article 5 du Traité de Washington et la notion de défense collective est antérieur à la crise ukrainienne : celle-ci a servi de révélateur ou d'accélérateur, mais a traduit les interrogations quant à la posture stratégique et aux orientations de l'Alliance.

Sur un plan politique comme militaire, les mesures d'assurance sont d'abord une réaction à un événement inattendu : le Conseil de l'Atlantique Nord décide, le 16 avril 2014, de déployer « davantage d'appareils dans les airs et davantage de navires sur les mers », et annonce un accroissement des activités d'entraînement et d'exercices, ainsi qu'un renforcement des plans de défense. Le message envoyé par ces décisions est clair : l'OTAN protégera tous les Alliés et prendra des mesures de défense contre toute menace qui compromettrait notre sécurité fondamentale ». Les alliés procèdent alors à des renforcements temporaires généralement sur une base nationale. Le rythme des exercices et les effectifs y participant croît aussi : entre septembre et décembre 2014, plus de 40 exercices multinationaux se déroulent, avec un nombre de soldats en hausse. Là encore, la plupart de ces exercices sont prévus de longue date, mais ils font l'objet d'un regain d'attention.

Le principe est acté : il faut montrer le drapeau si possible en utilisant des forces nombreuses et lourdes. la France envoie un sous-groupement tactique interarmes (SGTIA) à dominante blindé en Pologne pour l'exercice *Puma* 2015. Quant à l'exercice *Trident Juncture* 2015, déjà prévu pour être important, il gagne en personnels et en effectifs, jusqu'à déployer 36 000 soldats sur

trois pays (Portugal, Espagne et Italie), et devient le plus large exercice interarmées et multinational de l'OTAN depuis la fin de la guerre froide.

Ces mesures servent à démontrer la volonté (et les capacités) de l'OTAN à protéger ses états-membres ; elles visent en outre un impact immédiat, en renforçant ponctuellement les défenses des pays le demandant. Mais pour accompagner l'effort dans le temps long, le choix est fait d'annoncer de nouvelles mesures d'adaptation qui s'inscrivent dans le long terme : le retour de la Force de Réaction de l'OTAN (*NATO Response Force*, NRF), l'établissement de six – et bientôt huit – unités d'intégration des forces de l'OTAN (*NATO Forces Integration Unit*, NFIU) dans six pays du flanc Est, la transformation du corps multinational Nord-Est de Szczecin en état-major de réaction rapide « à haute réactivité » plus spécialement chargé de la planification de défense collective pour le nord-est de l'Europe, sont ainsi présentés comme autant de preuves de la prise en compte des nouvelles menaces et témoignent de la capacité de la structure de commandement à y répondre.

LES OPTIONS POUR UNE RÉASSURANCE DANS LE TEMPS

Revitaliser la notion de réassurance, et notamment, en redonnant aux forces terrestres la place qui leur appartient, passe par le croisement du passé et de l'actualité, pour retrouver ce qui a été oublié, l'adapter aux besoins et aux situations d'aujourd'hui, en gardant à l'esprit que les contraintes stratégiques et politiques ont changé.

Ainsi, malgré des efforts, la double question des effectifs et des budgets de défense engage dans un débat sans fin, nœud gordien qu'il ne s'agit pas de trancher. De même, les annonces américaines camouflent à peine le maintien des moyens à leur juste suffisance. Enfin, la nécessité de comprendre l'environnement informationnel et de posséder des capacités dans des domaines-clés comme le cyber ou la sécurité énergétique complexifient encore les choses. Pour autant, des pistes de réflexion intéressantes peuvent être explorées, qui pourraient mettre un coup d'arrêt à quinze ans d'opérations de contre-insurrection sans en nier les apports, et remettraient au goût du jour des pratiques anciennes considérées comme caduques puis abandonnées.

LA NATO RESPONSE FORCE (NRF)

Une étude croisée des armées occidentales et plus précisément celles appartenant à l'OTAN montre que, depuis la première guerre du Golfe, en 1990-1991, le pion de manœuvre autour duquel se structurent les forces n'a cessé de perdre en effectif et en puissance de feu. Les contingences expéditionnaires expliquent en partie cette réduction, puisqu'il s'agissait d'intervenir vite et loin face à un adversaire généralement peu doté. Alors qu'au temps de la guerre froide la division était l'unité de référence, c'est désormais la brigade interarmes et multinationale qui sert de cadre d'emploi privilégié, même si on pourrait affirmer qu'elle répond plus aux opérations de gestion de crise qu'à la question de la défense collective. En principe, certains alliés maintiennent un état-major de niveau divisionnaire voire même de corps d'armée, nécessaire pour prétendre au commandement d'une composante terrestre (*Land Component Command* – LCC) ; c'est le cas des neufs états-majors de réaction rapide.

Lancée en 2002 au Sommet de Prague, la *NATO Response Force* devait résoudre cette difficulté. Pensée comme une force à vocation expéditionnaire et comme moteur d'une interopérabilité accrue entre Européens et Américains, la NRF devait représenter l'exemple de ce que l'Alliance pouvait aligner de mieux. Le concept est réhabilité en 2012 avec un changement de posture, lié au souhait de ne pas perdre les bénéfices engrangés par l'existence de cette force. Mais assurément c'est la crise ukrainienne qui joue le rôle majeur dans la remise au goût du jour de la NRF. En réalité, sa mission a évolué : il ne s'agit plus seulement d'intervenir en étant projetée non plus seulement

hors du territoire de l'Alliance mais aussi de dissuader les agressions sur les frontières de cette dernière.

PRÉPOSITIONNEMENT

Il paraît évident que la garantie d'un engagement ne peut simplement se fonder sur un accord moral et des promesses ; une des solutions de repli peut être de s'assurer que les rotations d'unités s'appuient sur des dépôts pré-positionnés en Europe, dont on comprend au moins la cohérence pour des nations comme les États-Unis et le Canada. Le principe serait toujours le même : permettre à un volume de troupes suffisants de se déployer ici ou là, de s'y équiper et d'être ravitaillés et soutenus pendant le temps nécessaire au succès de la mission.

Où les disposer ? Le choix est certes éminemment politique, mais aussi stratégique et géographique. Car il faut pouvoir rejoindre et ensuite ravitailler ledit dépôt, qui doit être donc bien connecté à un réseau multimodal. Par facilité, et parce qu'il existe encore les infrastructures nécessaires, l'Allemagne et l'Italie peuvent servir de point d'entrée, mais il existe certainement un besoin de relais en Europe de l'Est et dans les pays baltes.

Comment s'y rendre ? Si l'on juge qu'une crise impliquant la Russie aura lieu à proximité de ses frontières, il n'y guère que quatre pays membres qui puissent être directement impliqués : la Pologne et la Lituanie, dû à la présence de l'enclave de Kaliningrad, la Lettonie et l'Estonie. C'est pour ce dernier cas que la question est complexe : nonobstant la difficulté partout en Europe de pouvoir disposer des autorisations nécessaires pour faire transiter le matériel, les équipements et les troupes au travers de frontières internationales, on remarque que le seul accès par voie terrestre vers les pays baltes suit un goulet d'étranglement à la frontière polono-lituanienne. Serpentant entre l'enclave de Kaliningrad et la Biélorussie, cet axe serait susceptible d'être facilement coupé.

Qu'y mettre ? Une chose est évidente : on ne peut tout pré-positionner. Même au temps de la guerre froide, la nature sensible ou complexe de certains équipements faisait qu'on ne pouvait les stocker. Par la suite, l'évolution des matériels, la gestion des pièces détachées, la nécessaire standardisation des équipements, leur nombre et leur maintien en condition induisent des coûts peut-être sous-évalués. Par ailleurs, cela pose la question de la possibilité de soutenir aussi des forces alliées disposant des mêmes appareils et équipements. Enfin, pré-positionner matériels et équipements pose la question de la sécurité et de la surveillance des sites.

CONCLUSION

Le général Hodges, quand il commandait les forces terrestres de l'Alliance à Izmir, déclarait en 2013 que « la tradition, après chaque guerre, a été de répéter la même erreur en réduisant les forces terrestres pour économiser de l'argent, pensant qu'on pourrait éviter les pertes humaines des conflits à venir en s'appuyant sur les forces aériennes et navales, et chaque fois, on a dû rebâtir en hâte nos forces terrestres pour répondre à des menaces qui avaient été mal évaluées. » La crise ukrainienne et l'attitude de la Russie à cet égard ont montré que disposer de forces préparées était non seulement nécessaire, mais critique quant à la crédibilité de l'Alliance. La mise en place de mesures de réassurance et d'adaptation a été au centre des préoccupations des alliés depuis le Sommet de Newport, et conduira

à une évaluation au prochain Somment qui se tiendra à Varsovie en juillet 2016.

Les principes sur lesquels se fondent les forces terrestres ne varient guère : le premier semble bien de maintenir une présence crédible et persistante, en mesure de s'adapter à n'importe quel adversaire pour sécuriser territoires et populations. La notion de fil d'alarme est d'ailleurs revenue à la mode, encore qu'on s'interroge sur son épaisseur : à partir de combien de soldats est-on dissuasif, et avec quels matériels déployés, sans pour autant prendre le risque d'une escalade dangereuse ? Ensuite, s'agissant d'une coalition, les forces terrestres doivent être aptes à opérer ensemble : cette interopérabilité garantit et renforce leur influence et permet au politique de disposer d'options différentes dans leur nature et dans leurs capacités des autres composantes. Enfin, ces forces doivent si possibles être à la pointe de l'innovation, à la fois dans le domaine technique et matériel, comme dans celui de leur organisation et de leur structure.

Les forces terrestres demeurent en outre le point central autour duquel gravite la dissuasion conventionnelle. Les paroles de Fehrenbach dans son étude classique sur la guerre de Corée sonnent encore : « Vous pouvez survoler un pays en permanence, vous pouvez le bombarder, l'atomiser, le pulvériser et y balayer toute trace de vie, mais si vous voulez le défendre, le protéger et en faire un espace où la civilisation peut s'épanouir, vous devez le faire au sol, comme le faisaient les légions romaines, en envoyant vos jeunes hommes combattre dans la boue ».

Bien évidemment, les conditions ont changé mais le principe en filigrane est le même : les forces terrestres sont visibles et témoignent de la volonté et de la possibilité de s'engager pleinement en s'exposant, avec pour corollaire une prise de risque évidente. Le déploiement de troupes au sol, quelle que soit la nature de la mission, introduit une dimension politique avec une possible gradation au vu du volume de force déployé, de l'attitude des acteurs – notamment les restrictions d'emploi – et des matériels déployés (qui fait naître une réflexion sur la dimension technique et technologique du rapport de force).

La notion de réassurance, en réalité, laisse transparaître un sentiment de malaise : tenant à l'ordre du discours, elle cherche à limiter les risques d'escalade et le retour à des analogies passées, notamment les comparaisons avec la guerre froide. Or, si le contexte a changé, et si la Russie d'aujourd'hui n'est pas l'Union soviétique d'hier, il existe une dimension sur laquelle les alliés devraient s'entendre : c'est qu'il s'agit en fait de dissuader, de persuader et de montrer sa volonté. Dans ce sens, l'érosion continuelle – sans doute freinée mais qui n'est nullement arrêtée – des budgets de défense et des effectifs lance un signal peu réconfortant. Les États-Unis mettent en avant leur initiative de réassurance mais dans le même temps, ne reviennent pas sur les choix stratégiques de relocaliser en métropole leurs principales forces terrestres.

Des solutions existent, qui ne sont pas toutes politiques et qui peuvent même, dans certains cas, être simplement de l'ordre de l'arrangement technique et administratif. Penser la réassurance en termes politiques est nécessaire, mais la dimension pratique qui permettrait aux forces d'opérer aux niveaux tactiques et opérationnels de façon fluide pourrait aussi lever les barrières qui limitent la multiplication d'exercices en commun et les entraînements multinationaux.

Le futur des armées de terre tient peut-être dans le juste équilibre à adopter entre le retour aux fondamentaux de la défense territoriale et la nécessité de ne pas perdre les savoir-faire liés aux capacités expéditionnaires. Les deux ne sont d'ailleurs pas incompatibles : se déployer sur les frontières de l'OTAN, que ce soit en Norvège, en Pologne et dans les États baltes, requiert ces dispositions. La modularité et la flexibilité restent les clés qui permettront de répondre aux exigences d'adversaires caméléons, à des menaces de toute nature, et à un environnement complexe.

ACTUALITÉS DE LA RÉASSURANCE DE L'OTAN

Lors du sommet de Varsovie en juillet dernier, l'Otan a décidé de déployer quatre bataillons multinationaux en Pologne, en Lituanie, en Lettonie et en Estonie. Une présence demandée par ces pays inquiets, après l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014.

En mars de cette année un bataillon de l'OTAN, composé de 300 français et de 800 britanniques vient de se déployer à Tapa en Estonie.

Par ailleurs 3500 américains sont arrivés en janvier en Pologne alors que d'autres unités sont venues renforcer la présence américaine sur le camp de Novo Selo à l'Est de la Bulgarie au mois de février.

BIBLIOGRAPHIE :

- forces terrestres et réassurance : quelles options pour l'alliance dans focus stratégique 65 de l'IFRI de janvier 2016 par Guillaume Lasconjarias

- les initiatives de l'OTAN depuis la crise ukrainienne dans la revue Champ de Mars de l'IRSEM, par Guillaume Lasconjarias (à paraître courant 2017)

LA DÉFENSE ET LA PRÉSIDENTIELLE

Par le Colonel (er) des TdM Gilles LEMAIRE

Ainsi, nous avons un nouveau chef des armées, à l'issue d'une campagne que certains ont qualifiée de chaotique et où la problématique défense a été peu évoquée, si ce n'est par la sempiternelle formule simplificatrice de« défense contre le terrorisme ».

Il y a, semble-t-il, fort peu de changements à attendre sur ce registre par rapport à la politique antérieurement menée : la France reste dans l'Otan et elle demeure une puissance nucléaire. Le budget défense est promis en augmentation au niveau de 2 % du Pib. Ce chiffre magique répond à une injonction de notre protecteur suprême depuis des lustres, vers lequel nous sommes revenus récemment et auquel nous sommes redevables pour toutes nos interventions extérieures : les Etats-Unis d'Amérique. Ce chiffre sera-t-il tenu, sera-t-il suffisant ? C'est une question à laquelle peu cherchent à répondre. Pour l'éluder il est un usage salvateur, celui d'évoquer l'Europe de la défense, figure incantatoire qui doit nous libérer de cette ardente obligation de l'Etat, obligation qui grève selon beaucoup notre sacro-sainte protection sociale et qui nous ramène aux moments les plus cruels de notre histoire, ce « roman national » que l'on incite à oublier en distillant à nos têtes blondes un enseignement contraint par une idéologie pacifiste servie par la systématisation des anachronismes et d'un discours culpabilisant.

Les artifices de communication qui permettent de promouvoir l'image des différents candidats n'ont pas été sollicités pour sensibiliser les Français à la problématique défense. La campagne a repris les critères de toute bonne promotion commerciale : on cherche à valoriser ce qui se vend bien au travers de clichés séducteurs travestissant une réalité que l'on ne veut pas connaître. Notre société tournée vers la modernité

est celle de la performance, de la rationalité, de l'efficacité, de la facilité et donc de l'effort limité en matière d'investigation. Le projet : penser vite et confortablement. Si possible moralement. Ajoutons-y l'élégance et l'esthétisme et tout est parfait ! On sert le prêt à consommer le plus goûteux possible. Donc, à l'exception des miraculés de l'outrance parvenus derrière un pupitre du premier tour, le discours commun aux candidats en la matière était le plus rassembleur, le moins perturbant, le plus anodin.

La défense c'est un budget, bien évidemment : « Point d'argent, point de Suisses » ! Mais c'est d'abord une volonté. Le temps est à l'inquiétude après les irruptions sanglantes dans notre pré-carré des fous d'Allah qui ont marqué le dernier quinquennat. Un policier a dernièrement été assassiné dans Paris. Le chef des armées descendant lui a rendu un bel hommage, un peu pour rappeler que l'inquiétude est toujours justifiée. On nous confirme par ailleurs que la menace est omniprésente. Cependant, essoufflement de l'adversaire ou efficacité de nos armes, elle diminue d'intensité. Les affaires spectaculaires d'il y a quelques mois (Toulouse, Paris, Bruxelles, Nice, etc.) semblent derrière nous. Celles du présent, moins performantes, paraissent plutôt relever de l'initiative de psychopathes isolés. Nous ne sommes plus dans la même dimension. Nos services de renseignement auraient donc gagné en efficacité et seraient en mesure d'anticiper toute tentative. Surtout les foyers de purulence générateurs du désordre se rétractent, tant au Proche-Orient que dans le Sahel. Donc, l'urgence n'est plus là. Du reste, aussi dramatiques qu'aient pu être ces épisodes, ils ne sont pas les premiers ; ils semblent plutôt relever d'un mal inévitable de notre société d'abondance confrontée occasionnellement aux clameurs d'un Tiers-monde lointain et miséreux. Nous sommes bien loin des hécatombes du siècle dernier. Certes, nous voilà en état d'urgence, mais peut-on s'en rendre compte alors que beaucoup demandent la levée de cette mesure peu perceptible et même peu contraignante ?

La logique qui conduit toute campagne électorale ne pouvait donc, dans ce contexte du moment, amener à aborder ce registre devenu soudainement secondaire.

L'heure est au débat portant sur la république sociale que nous a jadis léguée le Conseil national de la résistance, monstre glouton devenu ingérable. L'heure est à la reprise de nos comptes publics qui ne se fera pas sans douleurs ni grincements. Voilà la nouvelle inquiétude. L'Europe dans laquelle les Français ont très majoritairement décidé d'inscrire leur futur nous somme de dépenser moins. Notre nouveau et jeune chef des armées, qui appartient à la première génération ayant échappé au service militaire, pourra-t-il tenir sa promesse de continuité dans le domaine en cause, c'est-à-dire celle d'une inflexion positive du budget motivée par les agressions de ces dernières années ? Ne sera-t-il pas tenté, à l'instar de ses prédécesseurs, d'aller vers la satisfaction insatiable d'un bien-être collectif réclamé de tous bords, y compris par les mieux pourvus ?

On peut s'en inquiéter. Malgré l'amélioration récente de ses ressources, l'appareil de défense est au plus bas, bien plus bas qu'il ne le fut antérieurement lors de la chute du mur de Berlin ou lors de l'entrée en guerre de 1939 où l'armée française était la plus puissante du monde[1], ou même de 1914 où la volonté et l'esprit de sacrifice d'une génération a pallié les insuffisances de la préparation. Mossoul n'en finit pas de tomber, Raqqa ne tardera pas, notre unique

(1) L'armée française disposait alors de plus d'avions de chars et d'effectifs que l'armée allemande, reconstituée depuis moins de cinq années. C'est la manœuvre brillante de cette dernière – un percée par surprise à l'endroit le plus faible du front - qui a causé la défaite de 1940. Il a fallu ensuite excuser le « cher vieux pays » de ce « déshonneur » en prétextant de notre insuffisance technicienne. Nous devons nous habituer à la surprise, elle contribue au premier chef à l'ordre du Monde.

porte-avions rentre donc au bercail, il n'est pas remplacé sur le théâtre où sa présence était signifiante, mais est-ce bien nécessaire puisque nous avons jadis fait le mauvais choix de ne pouvoir y pourvoir ? Nos forces d'intervention disposent dans le sahel de véhicules blindés ou d'avions ravitailleurs qui datent de la Renault R16, mais qui s'en soucie ? Nous revendiquons aussi un espace maritime que nous ne pouvons plus protéger. Nous avons peine à augmenter des effectifs à qui l'on demande toujours plus, notamment par cette opération Sentinelle où l'on gaspille la compétence de professionnels formés à d'autres tâches que celle de simples vigiles et qui perdent ainsi le temps qu'il devraient consacrer à s'entraîner sans relâche à leur métier exigeant : celui de la guerre. Un gaspillage parmi d'autres...

Réfugiée derrière le pouvoir égalisateur de l'atome, la France a abandonné sa dimension de puissance militaire. Nous sommes assujettis.

Il nous faut donc informer, instruire, alerter, en signalant ces graves manquements qui ruinent à terme notre liberté. Survivants bienheureux d'une histoire tragique, nous avons la chance inouïe d'être en paix, malgré les quelques exactions qui frappent notre territoire. Nous ne sommes pas un peuple agressif, nous n'avons pas d'ennemis. Mais dans notre cas, pour paraphraser le philosophe Julien Freund, si nous ne choisissons pas notre ennemi, c'est lui qui nous choisit[2].Il ne faut donc en aucun cas baisser la garde : si nous ne sommes pas agressifs nous pouvons être cependant l'objet d'une agression. Le spectacle du monde actuel qui est en plein bouleversement, qui voit monter des ambitions succédant à bien des ressentiments à notre égard, doit nous amener à beaucoup de prudence et nous rappeler que ce monde n'est pas arrêté, et que la chance de vivre dans l'un des pays les plus riches fait de nous une cible. Nous devons veiller à nous en préserver pour continuer à vivre en paix, qui est le plus précieux des biens.

(2) « Comme tous les pacifistes, vous pensez que c'est vous qui désignez l'ennemi. Or c'est l'ennemi qui vous désigne. Et s'il veut que vous soyez son ennemi, vous pouvez lui faire les plus belles protestations d'amitié. Du moment qu'il veut que vous soyez l'ennemi, vous l'êtes. Et il vous empêchera même de cultiver votre jardin. » Rapporté par Pierre-André Tagieff dans son ouvrage sur Julien Freund « Julien Freund: Au cœur du politique »

ÉVALUATION DE LA MENACE EN ASIE DU SUD-EST

Par Thiery Borja de Mozota, Ministre plénipotentiaire Honoraire. A été en poste au Brunei, aux Philippines etc.

Nombre d'analystes s'accordent pour décrire de manière favorable la situation en Asie du sud-est.

Ceux-ci font valoir que l'Association des Nations d'Asie du Sud Est qui regroupe les dix pays concernés constitue depuis cette année la sixième puissance économique du monde. Cependant, c'est oublier que l'ANSEA, ou ASEAN en anglais, ne présente guère le même niveau de coopération que l'Union Européenne. Il est notamment pratiquement inexistant en matière de Défense. Et la croissance économique ne suffit pas pour assurer la sécurité de la zone.

Le principal problème des dix pays concernés est leur désunion due à des situations politiques très contrastées.

Hormis Singapour, les pouvoirs politiques sont fragilisés et la cohésion religieuse s'affaiblit. Le nouveau roi de Thaïlande et celui du Cambodge n'ont pas de charisme et le Sultan de Brunei vieillit, les dirigeants communistes du Vietnam et du Laos apparaissent sclérosés, le Premier Ministre malaisien est accusé de corruption, celui du Cambodge d'intimidation politique, l'armée exerce une main-mise plus ou moins grande sur le pouvoir en Birmanie, Indonésie et Thaïlande. Aux Philippines, le nouveau président est populaire mais en butte aux critiques de la classe politique.

La cohésion sociale ne s'en trouve pas renforcée, bien au contraire.

Les écarts de revenu s'accroissent, le tourisme de masse bafoue les valeurs essentielles en engendrant une prostitution élevée, les repères culturels s'amenuisent, une population déracinée des campagnes vient s'agglutiner dans les villes. Manille et Jakarta dépassent 20 millions d'habitants chacune depuis l'an dernier.

Certes, la vitalité et le dynamisme des populations locales, leur courage et leur optimiste forcent le respect et constituent l'atout majeur d'une croissance économique sept fois plus élevée que la France. Mais la situation est précaire, en raison des effets corrupteurs du tourisme, du manque de diversification de l'agriculture, de l'industrie et des services ainsi que des tensions sur le marché des matières premières.

De plus, les dix pays sont plus en concurrence commerciale qu'en complémentarité. Enfin, des conflits frontaliers ouverts ou larvés opposent plusieurs pays entre eux: Thaïlande-Malaisie, Cambodge-Thaïlande, Malaisie-Brunei.

A ces problèmes de cohésion identitaire s'ajoutent les tensions dues à la main-mise sur le commerce de minorités chinoises très puissantes. La Chine se trouve au cœur du destin de ces pays et un conflit majeur apparait avec ce puissant Etat qui tente d'imposer son contrôle sur la mer de Chine du sud.

Plusieurs Etats revendiquent les mêmes îles ou îlots de l'archipel des Spartleys qui se trouve au milieu de cet espace maritime, sans compter les îles Paracels plus au nord, source de conflit entre Hanoï et Pekin.

Les pays concernés n'ont que peu de moyens pour faire face aux manœuvres d'intimidations chinoises. Le Vietnam n'a que sept frégates et dix sous-marins, les Philippines ont trois frégates qui sont d'anciens gardes côtes américains et des corvettes datant de la seconde guerre mondiale. Ils n'ont aucun moyen de faire face à une guerre cybernétique dont les chinois sont en passe de devenir des experts Singapour, la Malaisie et l'Indonésie sont mieux dotés, mais sont moins directement concernés. La menace pour eux viendra à terme de l'Inde qui est en mesure de contrôler le détroit de Mallaca depuis ses puissantes bases des îles Andaman et Nicobar.

L'essentiel pour ces dix pays est d'essayer de se tenir à équidistances des grandes puissances. Cependant l'importance de la région pour le commerce international et la question de Taiwan ajoutent la présence américaine et russe dans les eaux adjacentes

A l'heure actuelle, les dix pays d'Asie du sud-est ne sont pas en mesure de monter une force de dissuasion crédible.

Birmanie
Brunei
Cambodge
Indonésie
Laos
Malaisie
Philippines
Singapour
Viêt Nam
Thaïlande

« 1917, ANNÉE SINISTRE »

Par le général d'armée (2S) Elrick IRASTORZA
Président de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale

L'an passé, nous nous sommes souvenus avec ferveur de Verdun, probablement le seul nom qui survivra à l'usure du temps ! En ce mois de février 1916, la France avait vraiment eu peur de cette soudaine et brutale première offensive allemande depuis la bataille de la Marne. Il lui avait fallu un courage d'une exceptionnelle ampleur pour la surmonter et lancer quelques mois plus tard, de part et d'autre de la Somme, la contre-offensive qui allait décider de tout. En fait, elle ne décida de rien et fin 1916, nous en étions quasiment à la situation ante, c'est à dire un pays balafré par une ligne de front de 700 kilomètres de terres bouleversées, de villages rasés, un pays amputé de dix départements totalement ou partiellement occupés avec une brutalité sur laquelle l'histoire ne s'est guère attardée.

Début avril 1917, cela fait 32 mois que ce calvaire dure et il n'y a finalement pas d'autre alternative que de passer à l'offensive pour bouter les Allemands hors de France. Tout le monde en est bien convaincu. Mais il reste à passer à l'action le plus rapidement possible avant que l'effondrement du front Est ne permette aux Allemands (déjà bien plus nombreux que nous, 60 millions contre 39 en 1914) de basculer leurs divisions sur le front Ouest.

Dans un pays exsangue et chez des alliés qui le sont tout autant, l'envie et l'espoir d'en finir une bonne fois pour toutes, et quoi qu'il puisse en coûter, sont immenses. Le pays qui a déjà perdu, entre les tués, les disparus et les présumés prisonniers, plus d'un million trois cent mille hommes, plus de quatre classes d'âge, est prêt pour l'assaut libérateur.

Secret mal gardé, pusillanimité d'un gouvernement en place depuis trois semaines, point d'application de l'offensive discutable, entêtement une fois le revers initial consommé, la déception sera à hauteur des espérances. L'union sacrée, déjà bien fragilisée, continuera de se déliter et la cohésion des armées tout aussi malmenée par des mutineries, fera que les Français se prendront à douter et que le rêve pacifiste commencera à s'instiller dans des esprits épuisés par tant de sacrifices consentis pour si peu de résultats tangibles.

Il faudra l'entrée en guerre des États-Unis au printemps et, à l'automne, l'arrivée au pouvoir d'un patriote jusqu'au-boutiste, Clemenceau pour rendre l'espoir à tout un peuple au bord de l'effondrement.

Année pourtant la moins meurtrière de la Grande Guerre, 1917 restera dans notre mémoire collective comme la plus sinistre du conflit, l'année de la « grande boucherie » et celle des fusillés pour l'exemple. Ces constructions mémorielles ultérieures ne résistent pourtant pas à l'examen de nombres qui pour être effroyables n'en sont pas moins désormais très proches de la réalité : durant les 5 mois de 1914, nous avons perdu en moyenne 3500 hommes par jour, 1133 par jour également en 1915, 1033 en 1916, **433 en 1917** et 1000 en 1918, année de la reprise des opérations offensives en terrain ouvert.

Véritable kyste mémoriel, les fusillés furent au nombre de 741 dont 626 pour crimes militaires stricto sensu (espionnage, capitulation, abandon de poste, incitation à la révolte, refus d'obéissance au contact de l'ennemi, voies de fait en service envers son supérieur, désertion à l'ennemi)[1], ce qui nous donne 41 fusillés en moyenne par mois pour les 5 mois de 1914, 25 fusillés par mois en 1915, 11 par mois en 1916, **7 par mois également en 17 (dont les 26 mutins[2])** et 1 par mois en 1918.

Que ce soit pour le volume des pertes et le nombre des fusillés, les cinq premiers mois de la guerre furent incontestablement les plus terribles de la Grande Guerre.

Gageons que ce centenaire permettra de se souvenir que l'année 1917, à défaut d'avoir été la plus meurtrière de cette effusion sanglante et celle des « fusillés pour l'exemple », fut surtout, in fine, celle d'un incroyable sursaut d'orgueil patriotique qui nous conduira à la victoire onze mois plus tard après avoir contenu, de justesse, les ultimes offensives du printemps 1918.

« Pauvre peuple, qui de siècle en siècle porte, sans fléchir jamais, le plus lourd fardeau de douleurs. Vieux peuple, auquel l'expérience n'a point arraché ses vices, mais que redresse sans cesse la sève des espoirs nouveaux ». Ces quelques mots du colonel de Gaulle en conclusion de « la France et son armée », publié deux ans avant un autre effondrement, semblent avoir été écrits pour que l'on se souvienne des leçons de l'année 1917 et pour que jamais ne soit perdu l'espoir.

(1) Rapport du groupe de travail présidé par le professeur Antoine Prost, président du conseil scientifique de la Mission du Centenaire au Ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants en date du 1er octobre 2013.
(2) Plus un qui se suicidera et un qui réussit à s'évader, Vincent Mouilla.

44e SALON DE LA MARINE

Par Marie-Aline Maigne

Le 44e Salon de la Marine s'est déroulé du 1er février au 6 mars 2017 au Musée de la Marine à Paris. Cet événement a clos l'activité du Musée de la Marine qui ferme pour 5 ans de travaux afin de devenir le grand Musée Maritime de la France.

Une fois de plus ce fut l'occasion de constater que les artistes savent anticiper la réalité, à l'image du tableau de Marie Destrées, POM[1], au cuirassé à étrave renversée, préfigurant de quelques semaines la commande des frégates de taille intermédiaire, qui reprennent ce dessin de proue, pour la Marine Nationale.

Parrainé par Jacques Perrin, le salon fut marqué par un montage original grâce à une campagne de financement participatif faisant appel au public. Autrement appelée « crowdfunding », cette initiative, montée par l'intermédiaire de la plateforme culturelle DARTAGNAN, a permis de réunir les fonds nécessaires à l'événement.

Budget bouclé, le salon a réuni une soixantaine d'artistes autour des peintres officiels

(1) POM : Peintre Officiel de la Marine.

de la Marine, se partageant entre les disciplines de la peinture, de la sculpture, de la photographie, de la gravure et du dessin. Les meilleurs artistes peuvent recevoir un prix et obtenir le titre envié de « POM », Peintre Officiel de la Marine, en fonction des disponibilités du numerus clausus.

Ce salon 2017, très relevé d'après le jury, fut une réussite: belle distribution dans les salles d'exposition offrant une comparaison dynamique entre les différentes techniques picturales et mettant en évidence l'écriture particulière de chaque artiste. Comme le rappelle le président des POM, Jacques Rohaut, le Salon de la Marine revendique l'amour de la beauté grâce à une peinture figurative affirmée, loin de toute approche conceptuelle. L'œuvre est auto porteuse et ne nécessite pas de discours pour être comprise du spectateur. Ce dernier est donc au centre et c'est lui qui décide, en toute liberté, de ce qu'il apprécie ou pas !

RÉVÉLATIONS

C'est un tout autre environnement que propose le salon Révélations, qui s'est tenu du 3 au 8 mai au Grand Palais, en tant que biennale internationale des métiers d'art et de création contemporaine. Plus de 400 créateurs sont venus y présenter leurs dernières réalisations dans les domaines du décor, de l'ameublement, du luminaire et de l'accessoire de grand luxe.

Plus de 45 000 visiteurs, parmi lesquels de nombreux designers, architectes, décorateurs, grands acheteurs et prescripteurs internationaux, ont pu y découvrir nouvelles tendances et perfection des réalisations. Cette plateforme de rencontre fait côtoyer artistes, concepteurs et faiseurs autour d'entreprises majoritairement françaises pour en stimuler l'excellence.

Cadre exceptionnel, la grande verrière du Grand-Palais offre un écrin lumineux et grandiose pour mettre en valeur des réalisations de grande beauté qui montrent qu'il est encore possible de produire et d'exporter lorsque le meilleur est proposé. Ce lieu somptueux permet d'observer les tendances et de mesurer la différence avec les objets des grandes enseignes où l'uniformisation du goût tend vers le très standard. Certes, peu d'entre nous peuvent s'offrir de tels rêves. Toutefois, le contraste de qualité est tel qu'il donne envie de se tourner plutôt vers des décorations originales chez des artisans locaux à des prix finalement assez raisonnables. La curiosité et la comparaison sont ainsi une excellente école de formation de son propre goût.

Brèves Sociales

Par le colonel (er) M. BRUNET

I. BRÈVES SOCIALES

CARTE MOBILITÉ INCLUSION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (CMI)

Publié le 10 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Accès prioritaire aux places assises dans les transports en commun, stationnement gratuit et sans limitation de durée de votre voiture... La nouvelle carte mobilité inclusion (CMI) qui atteste d'une situation de handicap permet de bénéficier de droits, notamment dans les transports. Retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur la CMI avec Service-public.fr.

Cette fiche pratique sur la carte mobilité inclusion détaille :

• les différentes mentions existantes - « *invalidité* », « *invalidité besoin d'accompagnement* », « *invalidité cécité* », « *priorité pour personnes handicapées* », « *stationnement pour personnes handicapées* » - établies suivant le handicap du demandeur de la carte ;

• les démarches à effectuer pour l'obtenir (s'adresser à la Maison départementale des personnes handicapées avec le formulaire de demande de prestations liées au handicap un certificat médical ou un justificatif attestant une pension d'invalidité et une photocopie d'une pièce d'identité ;

• l'instruction de la demande (avec convocation éventuelle), la non réponse à votre demande à l'issue d'un délai de 4 mois signifiant que votre demande est rejetée ;

• sa durée d'attribution (de 1 à 20 ans en fonction de l'état de dépendance du demandeur) ;

• son utilisation pour le stationnement d'un véhicule ;

• ce qu'il faut faire en cas de vol, de perte ou de destruction de la carte (avec possibilité, à partir du 1er juillet 2017 d'obtenir un duplicata par le biais d'un télé-service).

À savoir :

La CMI remplace progressivement, depuis le 1er janvier 2017, les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. *Les cartes délivrées dans le cadre de la législation antérieure demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026 (les titulaires de ces cartes pouvant néanmoins demander une CMI avant cette date).*

CMU-C : PLAFOND DE RESSOURCES POUR EN BÉNÉFICIER AU 1-4-2017

Plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) 8 723 € par an, pour une personne seule en métropole, soit 0,8 % de hausse par rapport à 2016. Complémentaire santé gratuite et renouvelable, la CMU-C est ouverte à toute personne percevant des ressources inférieures à 8 723 € par an, pour une personne

Autres conditions :

Résider régulièrement en France, de façon ininterrompue depuis plus de trois mois.

La CMU-C permet la prise en charge du forfait journalier d'hospitalisation, de la participation aux tarifs de responsabilité des organismes de sécurité sociale et dans certaines limites, des frais de lunettes, de prothèses auditives et dentaires.

La CMU-C ouvre droit aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz accordés automatiquement

AIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : (ACS) PLAFOND DE RESSOURCES 2017

➔ « Aide au paiement des mutuelles santé »

Conditions :

– ne pas bénéficier de la CMU-C(Couverture maladie universelle complémentaire) ;
– revenus inférieurs, au 1er avril 2017, à 11 776 € par an, pour une personne seule.
– consulter le simulateur permettant de savoir si l'on bénéficie de l'ACS

Montant de l'ACS : 100 à 550 € par an, selon l'âge du bénéficiaire.

L'ACS ouvre droit automatiquement aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz

CMU-C, ACS : LES REVENUS DU CAPITAL NON IMPOSABLES SONT : EXCLUS DU CALCUL DES RESSOURCES A/C 1-7-2017

La Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé **(ACS)** concernent les personnes ayant des ressources inférieures à certains montants (plafonds de la CMU-C et l'ACS).

L'ensemble des ressources est pris en compte pour bénéficier de la CMU-C ou de l'ACS.

Changements :

A compter du 1er juillet 2017, les revenus du capital non imposables : livret A - LDD - Livret épargne populaire seront exclus du calcul des ressources.

Pour les revenus procurés par des capitaux soumis à l'impôt sur le revenu , les montants retenus seront maintenant les revenus de l'avant-dernière année civile précédant la demande de CMU-C ou d'ACS et non plus ceux perçus au cours des douze mois civils précédant la demande d'aide.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) - MONTANTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Circulaire interministérielle n° DSS/SD2B/2016/396 du 21/12/2016 relative aux montants des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales applicables en métropole à compter du 01/01/2017

Concerne les familles à revenus modestes pour la rentrée scolaire 2017-2018, pour enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Cette aide est accordée en fonction d'un plafond de ressources :

– L'ARS est versée juste avant la rentrée scolaire (fin août 2017).

Soit :

– 364,09 € : enfant de 6 ans avant le 1er janvier 2018 à 11 ans au 31/12/2017 ou pour un enfant plus jeune déjà inscrit en classe préparatoire ;
– 384,17 € : enfant âgé de 11 ans au 31/12/2017 ou ayant moins de 15 ans au 31/12/2017 ;
– 397,49 € :enfant âgé de 15 ans au 31/12/2017 ou n'ayant pas atteint 18 ans au 15/9/2017

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, faire une déclaration préalable précisant que l'enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour 2017.

Cf : Rubrique « Mon Compte » sur le site internet de la Caisse d'allocation familiales caf.fr, ou à partir de l'application mobile « Caf - Mon Compte » (voir : RSA, prime d'activité, allocations : une appli de la Caf pour déclarer ses revenus).

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP : PCH UN DÉCRET POUR EN FACILITER L'ACCÈS

Publié le 11 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

C'est pour améliorer l'accès des personnes présentant un handicap psychique, cognitif ou mental à la prestation de compensation du handicap (PCH), qu'un décret a été publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Les modifications apportées par le décret visent à préciser les critères à prendre en compte (se mettre debout, se laver, s'habiller, prendre ses repas, parler, voir, entendre, s'orienter dans l'espace...). Elles visent par ailleurs à contribuer à une meilleure harmonisation des pratiques entre les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Rappel :

La PCH est une aide financière versée par le département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aménagement du logement ou du véhicule, recours à une tierce personne...). Son attribution dépend notamment du degré d'autonomie, de l'âge et des ressources de la personne.

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) : NOUVEAU MONTANT DEPUIS LE 1er AVRIL 2017

Publié le 10 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est fixé à **810,89 € par mois** depuis le 1er avril 2017. C'est ce que confirme un décret publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

L'AAH a pour objet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles puissent faire face aux dépenses de la vie courante.

L'allocation est attribuée à partir d'un certain taux d'incapacité, au moins 80 % ou d'un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %, en cas de difficultés durables d'accès au travail causées parle handicap mais aussi sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources. Son montant varie en fonction des ressources de la personne handicapée. Ainsi, une personne ne disposant d'aucune ressource peut percevoir le montant maximum de l'AAH.

Rappel :

La demande d'allocation doit être faite auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui aide la personne et la renseigne sur ses éventuels autres droits.

UN NOUVEAU CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA RECONNAISSANCE D'UN HANDICAP

Le certificat médical à joindre aux demandes déposées par les particuliers en situation de handicap auprès d'une maison départementale des personnes handicapées fait l'objet d'un nouveau modèle standard.

Toute demande formulée auprès d'une **maison départementale des personnes handicapées** pour l'attribution d'allocations et prestations à la personne affligée d'un handicap doit être accompagnée d'un **certificat médical**. modèle n° **Cerfa 15695*01**.

Pourquoi :

Il est demandé pour : une demande de carte d'invalidité, de carte mobilité inclusion, de carte européenne de stationnement ou d'allocation aux personnes handicapées.

Nouveau modèle de certificat médical pour personne handicapée : Cerfa n° 15695*01.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) : REVALORISATION EXCEPTIONNELLE PRÉVUE AU 1er SEPTEMBRE 2017

Publié le 10 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le revenu de solidarité active (RSA) sera revalorisé de 1,62 % à partir du 1er septembre 2017. C'est ce que précise un décret publié au *Journal officiel* du 5 mai 2017.

Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour un allocataire passera donc de 536,78 € à 545,48 €. Ce nouveau montant sera appliqué aux allocations dues au titre de septembre 2017 et des mois suivants.

Montants forfaitaires non majorés :

Composition du foyer	Montants en € en 2017	
	1er avril	1er septembre
Première personne	536,78	545,48
Majoration pour la première personne à charge (enfant ou conjoint)	268,39	272,74
Majoration pour les 2 premiers enfants (pour un couple) ou pour le 2e enfant (pour un isolé)	161,03	163,64

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES 2017: ASPA, APPELÉE AUSSI « MINIMUM VIEILLESSE »

Varie selon les ressources et la situation familiale du bénéficiaire.

Le montant de l'ASPA qui varie selon les ressources et la situation familiale du bénéficiaire.(Allocation de solidarité aux personnes âgées), est revalorisé de 0,3 % au 1er avril 2017. L'allocation passe de 800,80 € à 803,20 € par mois, pour une personne seule, et de 1 243,24 € à 1 246,97 € par mois pour un couple.

Le pouvoir d'achat des bénéficiaires de l'ASPA augmente cette année de 0,3 %.

Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'ASPA est de 9 638,42 € pour une personne seule, à l'exception des veuves de guerre et à 14 963,65 € pour un couple, contre respectivement 9 609,60 € et 14 918,90 €.

Suite à l'augmentation du point d'indice de pension militaire d'invalidité à 14,12 € en juillet 2016, le montant de la pension versée aux veuves de soldats au taux spécial est porté à 9 629,84 €, par an, depuis le 1er avril 2017.

Depuis le 1er avril 2017 pour avoir droit à cette allocation, les revenus annuels des veuves de guerre doivent être inférieurs aux plafonds ci après :

– Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : 19 268,26 €.

– Allocation supplémentaire invalidité (ASI) : 14 494,40 €.

– Allocation supplémentaire : 19 268,26 €.

• Circulaire Cnav n° 2017-13 du 04/04/2017 : revalorisation au 1er avril 2017 (ASPA, allocation supplémentaire d'invalidité, majoration pour conjoint à charge, majoration pour tierce personne, allocation aux vieux travailleurs salariés).

ASSURANCE MALADIE, ALLOCATIONS FAMILIALES, MINIMA SOCIAUX... :

Un site internet d'accès aux droits sociaux

Publié le 4 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un portail universel d'accès aux droits sociaux a ouvert le 23 mars 2017.

Destiné à tous les assurés sociaux, il est conçu pour faciliter la compréhension de leurs droits et simplifier leurs démarches.

Ce nouveau site a vocation à permettre à toute personne, qu'elle soit salariée, travailleur indépendant, retraitée ou sans activité, de disposer d'un accès centralisé à ses droits en matière de protection sociale et d'emploi (assurance maladie, allocation familiale, minima sociaux, ...) et de pouvoir :

• consulter ses droits aux prestations sociales ;
• effectuer une simulation des prestations auxquelles elle est susceptible d'avoir droit ;
• recevoir des organismes qui la gèrent des informations sur ses droits ;
• engager des démarches en ligne auprès des organismes compétents.

En s'identifiant via France Connect, chaque assuré peut accéder à l'ensemble de ses droits sociaux, naviguer d'un droit social à l'autre et effectuer ses démarches en ligne. Chaque usager a accès exclusivement à l'ensemble des données qui le concernent.

Le portail universel d'accès aux droits sociaux offre un point d'entrée centralisé vers six domaines de la protection sociale : autour de l'emploi, solidarité, retraite, logement, famille, santé en assurant une navigation facilitée entre les sites des organismes compétents : Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales (Caf), l'assurance maladie, etc.

Le portail évoluera progressivement pour étendre le périmètre des droits, accroître le nombre d'assurés concernés et proposer de nouveaux services.

CENTRES ANTI-POISONS À CONTACTER EN CAS D'INTOXICATION

Liste des 8 centres antipoison, en France :

- Angers : 02 41 48 21 21
- Bordeaux : 05 56 96 40 80
- Lille : 0800 59 59 59
- Lyon : 04 72 11 69 11
- Marseille : 04 91 75 25 25
- Nancy : 03 83 22 50 50
- Paris : 01 40 05 48 48
- Toulouse : 05 61 77 74 47

Les réponses et informations sont essentiellement données par téléphone.

Bibliographie

LE PAYS DES PURS

Par Hubert MAURY et Sarah CARON

Le 27 décembre 2007, la ville de ***Rawalpindi, au Pakistan, est la proie de violentes émeutes, suite à l'assassinat de Benazir Bhutto,*** *principale opposante au régime en place.*
Dans la foule, ***Sarah Caron****, photographe française,* ***saisit avec son appareil les moindres détails de la scène.*** *Mais très vite, la jeune femme est repérée et se retrouve poursuivie, craignant pour sa vie.*
Un mois plus tôt, Sarah rencontrait Benazir Bhutto *afin de réaliser une série de portraits commandée par le magazine Time. Une entrevue difficilement décrochée et qui, par un pur hasard, survenait le jour même de l'assignation à résidence de l'opposante.*
Une aubaine pour Sarah : pendant 4 jours, elle se retrouvait aux premières loges de l'actualité ! *De jour, elle mitraillait les lieux, de nuit, elle transférait ses clichés.*
En immersion totale et au gré des commandes, la jeune femme passe cette année-là ***du monde de l'élite pakistanaise à celui des talibans,*** *avec l'aide d'un fier guerrier pachtoune.* ***Son objectif est une arme*** *dont elle se sert pour frapper les esprits et franchir les frontières, qu'elles soient physiques ou culturelles,* ***et ce malgré le danger*** *des lieux et des situations.*
Une immersion sous-tension dans le hors-champ du reportage photographique, vu sous toutes ses coutures.
Le Pays des Purs, *bande dessinée écrite et illustrée par un Saint-Cyrien, d'après le témoignage de la photographe de guerre Sarah Caron, paraitra le 10 mai 2017.*
Officier de la très bahutée promotion Cadets de la France Libre *(1985-1988),* ***Hubert Maury*** a enchainé carrière militaire et carrière diplomatique.
Alors qu'il est en poste à l'ambassade de France au Pakistan en 2007, il rencontre la photoreporter ***Sarah Caron…*** *Ils ne se perdront plus de vue.*

DICTIONNAIRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ, MORTS AUX ARMÉES OU VICTIME DU DEVOIR

Par le colonel (er) Pierre-Jean LINON

Ce dictionnaire biographique est consacré aux 387 officiers d'administration du Service de santé, d'active et de réserve, morts aux armées ou victimes du devoir, depuis la création du corps en 1824.

EREMM Editeur – 36 rue des Fontaines – 92310 SEVRES

LE LYCÉE MILITAIRE DE SAINT-CYR 50 ans d'histoire

Préface du général d'armée Jean-Pierre BOSSER

A Saint-Cyr l'Ecole, après deux siècles et demi d'histoire, de Louis XIV à la seconde guerre mondiale, il ne restait rien de l'Ecole de Saint-Cyr.
Deux siècles et demi d'enseignement, d'instruction et de formation humaine.
Cet établissement dont sa fondatrice espérait qu'il dure « aussi longtemps que la France et la France autant que le monde » était rasé par les bombes alliées en 1944. Elles avaient emporté demoiselles, prytanes et élèves-officiers.
Mais en 1966, par la volonté du général De Gaulle et de beaucoup d'autres, Saint-Cyr renaît de ses cendres, fidèle à son histoire, pour donner place à un collège puis à un lycée pour enfants de militaires.
Porteur d'un projet profondément original aux résultats éprouvés, le Lycée militaire de Saint-Cyr c'est avant tout 15 000 élèves aux destins variés, surprenants et parfois même héroïques.
C'est cette histoire que veut vous raconter ce livre.

Editions Lavauzelle - 87350 PANAZOL

LE DERNIER DES MORTHEMER

La biographie romancée d'un maître-espion sous la Révolution

Par l'ICA François (Adalbert) Guégan

Frédéric de HEYMANN a été général, maître-espion et diplomate de Louis XVI et du Roi de Prusse. Sa mission pour le Roy de France : s'insinuer dans l'intimité de la famille royale de Prusse et des princes régnants d'Allemagne du nord afin de servir la politique étrangère de la France. Survient la Révolution. Heymann appartient au premier cercle du duc d'Orléans, mais il se rallie à Louis XVI. Second du marquis de Bouillé, il participe à la Fuite à Varennes. Il émigre alors en Prusse. Il est nommé general-major et conseiller spécial du Roi de Prusse pour les affaires françaises. Il élabore le plan d'invasion de la France et marche sur Paris aux côtés de Frédéric-Guillaume II de Prusse et du duc de Brunswick. Après Valmy, il endosse l'habit de diplomate et il sera l'un des hommes-clés de la Prusse dans l'affrontement diplomatique qui l'oppose à l'Autriche pour le contrôle de l'Allemagne du nord. Il met en place un réseau d'espionnage qui permet à la Prusse de percer les secrets de la deuxième coalition et des dirigeants français, et en tout premier lieu de Barras, puis du Premier consul, Bonaparte. Sa maîtresse, Hermine de Morthemer, un personnage de fiction ayant existé, est Dame du Palais de la Marie-Antoinette. Elle accompagnera la famille royale dans sa descente aux enfers et s'efforcera de survivre dans le Paris révolutionnaire.

Ingénieur en chef de l'Armement, François (Adalbert) Guégan a toujours été passionné d'histoire. Il livre dans cet ouvrage le résultat de ses recherches sur un ancêtre qui fut au cœur du grand jeu des Puissances de 1786 à 1801. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les Archives officielles françaises, prussiennes, autrichiennes, russes, mais aussi sur la correspondance de Heymann conservée par sa famille

Livre numérique autoédité chez Amazon, téléchargeable sur Kindle et sur les tablettes iPad, Android (Galaxy Samsung, etc.), Windows - 3 euros et Abonnement Kindle

Kindle Edition

HISTOIRE DE L'ISLAM RADICAL ET DE CEUX QUI S'EN SERVENT

Par le général (2s) Jean-Bernard PINATEL

Il s'agit ici, de proposer une histoire de l'Islam radical, sans concession pour ceux qui s'en servent pour atteindre leurs objectifs stratégiques ou qui n'ont pas été capables d évaluer à sa juste mesure la menace qu'il représentait pour la sécurité des Français. Ce travail de synthèse couvre une période de près de trois siècles. Il est basé sur une très riche bibliographie française et étrangère. Mais c'est aussi le regard d'un officier parachutiste devenu chef d'entreprise, homme de terrain et de réflexion qui connaît ces pays du Moyen-Orient et du pourtour méditerranéen. L'auteur, en citoyen libre et responsable, réfute les explications sommaires de commentateurs soucieux de sensationnel, dévoile les signaux faibles et les facteurs porteurs d'avenir qui déterminent l'évolution de cette guerre totale que mène l'islamisme radical pour instaurer partout dans le monde des Etats islamiques fondés sur la Charia. Il propose une stratégie globale pour y faire face après avoir répondu à la question suivante : l'Islam est-il compatible avec la république ?

Général (2S), officier parachutiste, instructeur commando, Jean-Bernard PINATEL est un dirigeant d'entreprise et un consultant international, expert reconnu en intelligence économique et en gestion des risques. Titulaire de plusieurs titres de guerre, blessé en opérations, il est breveté de l'ESG et ancien auditeur de l'IHEDN. Docteur en études politiques, diplômé en physique nucléaire, il est l'auteur de quatre livres sur les questions géopolitiques.

Editions Lavauzelle – B.P. 8 – 87350 Panazol

ÉLOGE DU COLONEL JACKY SIMONNET

Représentant du préfet, officiers généraux, officiers d'active et retraités, membres de l'ANOCR, compagnons de l'ONM, anciens combattants, Ranvillais et amis, nous sommes réunis en l'église de Ranville pour adresser un ultime adieu au colonel Jacky Simonnet.

C'est l'ami, celui qui a été son vice-président de l'ANOCR qui va parler en leur nom pour s'adresser à sa famille, pour lui exprimer notre tristesse et l'assurance du souvenir que nous garderons de lui.

Jacky Simonnet est né le 20 septembre 1947, à Versainville (Calvados).

Très jeune, il entre dans le monde du travail, par le biais des filières commerces, ventes, représentations. Peu enclin à exercer ce type de profession, leur préférant l'action et la pratique sportive, c'est vers l'armée de terre qu'il s'oriente.

1967, il souscrit un engagement au titre du 164e régiment d'infanterie, à Verdun. Rapidement détecté par sa hiérarchie, il présente le concours et intègre l'école nationale des sous-officiers à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), puis celle d'application de l'infanterie à Montpellier. Il est nommé au grade de sergent le 1er novembre 1967. Dirigé vers la spécialité « transmissions » en 1968, il suit la formation à l'école militaire interarmées des transmissions à Agen. A l'issue, il rejoint sa première affectation en unité au 67e régiment d'infanterie à Soissons (Aisne), en qualité de sous-officier transmission. Il y est promu au grade de sergent-chef le 1er janvier 1971.

En 1972, il quitte les plaines Picardes pour la haute montagne et rejoint le 159ème régiment d'infanterie alpine à Briançon (Hautes Alpes) pour exercer les fonctions de chef de section et d'instructeur transmissions. Le séjour dans les cimes alpestres est de courte durée. En 1974, il découvre Paris, sa banlieue et l'emploi de rédacteur au 89e bataillon des services où il démontre de grandes capacités d'analyse et de synthèse. Il profite de cette période pour préparer et réussir le concours des officiers techniciens. Promu adjudant le 1er juillet 1974, il accède à l'épaulette le 1er juillet 1976.La même année, il rejoint les forces françaises en Allemagne, à Landau puis Wittlich. Il est promu lieutenant le 1er juillet 1977. Le 1er juillet 1982, avec le grade de capitaine, il commande une compagnie au 153e régiment d'infanterie à Mutzig (Bas-Rhin). Se succéderont par la suite des postes en état-major en 1986 à Metz (Moselle), le grade de chef de bataillon le 1er juillet 1990, puis en 1993 Baden-Baden (Allemagne). Durant ces affectations il effectue de nombreux séjours en secteur français de Berlin (1982, 1985). Le 1er avril 1996, il est promu au grade de lieutenant-colonel. En 1997, il est désigné pour effectuer un séjour en Bosnie Herzégovine, à Mostar, en qualité de coordonnateur interarmées des transits, mouvements et transports.

Admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à compter du 1er septembre 1999, il continue à servir dans la réserve opérationnelle à la région terre nord-ouest. Il sera promu au grade de colonel et décoré officier dans l'Ordre National du Mérite en 2011. Sa carrière militaire se conjugue avec celle de sportif accompli, tant dans les disciplines individuelles que collectives, plus particulièrement l'athlétisme et le handball, sa passion. La retraite venue, il s'est pleinement investi dans la vie associative, que ce soit le sport, le monde combattant, le devoir de mémoire et la promotion des valeurs de la défense nationale. A la ligue de handball de Normandie, au sein de la commission d'arbitrage, il est apprécié pour sa pédagogie dans la formation et le suivi des arbitres.

Membre de nombreuses associations patriotiques dont les anciens combattants et l'Ordre National du Mérite, il intègre la

réserve citoyenne gendarmerie. Il y partage son expérience acquise dans tous les domaines d'activité. En 2001, il assume la présidence du groupement Normandie de l'ANOCR. Membre du conseil d'administration de l'ANOCR, il préside la commission mémoire dans laquelle il partage ses idéaux sur le mémoriel.

Durant ces 16 années de présidence, le groupement connait sous son impulsion une croissance et une dynamique unanimement reconnues. Toujours présent, multipliant réunions et déplacements, son investissement a été sans limites. Déterminé, d'un esprit social bien ancré, il a toujours été proche de ceux qui ont connu des moments douloureux ; que ce soient la maladie, le handicap ou la disparition d'un être cher.

Aujourd'hui, c'est nous qui sommes dans la peine et nous prenons conscience du vide que ta disparition va créer. Les prochaines réunions de travail ne seront plus les mêmes, habitués que nous étions à ta rigueur, à ton exigence, mais aussi à ton amitié profonde, sincère et indéfectible.

En ce moment difficile où la famille Simonnet est particulièrement éprouvée, nos pensées vont vers Jocelyne, son épouse, ses enfants et ses petites-filles qui faisaient sa fierté.

Au nom de tous ceux qui l'ont connu, nous vous renouvelons l'expression de nos sincères condoléances. Partageant votre peine, nous vous assurons de notre soutien amical et chaleureux.

Jacky, saches que ton souvenir restera à jamais gravé dans nos mémoires, je t'adresse un ultime adieu.

Repose en paix

Lieutenant-colonel Jean Margueret, Ranville le 10 avril 2017.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom : _____
Prénom : _____
Grade (ou celui du conjoint) _____
Décorations : _____
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service : _____
_____
Date de naissance : _____
Situation de famille : _____
Adresse : _____
_____
Téléphone : _____

❒ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
❒ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
❒ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1er JANVIER 2017*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1er trimestre de chaque année.
La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :
❒ Cotisation
❒ Cotisation et abonnement

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

(Référence : votes de l'assemblée générale des 5 et 6 avril du Conseil d'Administration du 6 avril 2017)

BUREAU

Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national CPRM

Com. g[al] (2S) **J.P. AMEILHAUD**
Cooordinateur national des A.I. représentant l'ANOCR à l'AN, Vice-président

Colonel (H) **M. BRUNET**
UNCO (2) Vice-président

Colonel (H) **C. GRADIT**
Vice-président

ADMINISTRATEURS (1)

Capitaine **J-Yves ALIX**

Contre-amiral **J. AZZIS**

CEC (H) **J.-M. BERNARD**
Secrétaire général COMAC (1) - (3)

Général de brigade (2 S)
Bruno BRITSCH

M[me] Jocelyne CHANDOUINEAU-GERARDET

Général de division
Gérard DUBOURDIEU

Général de division (2S)
Jean-Pierre DUPRÉ

Lt-Colonel (H)
Thierry LLORCA

Général de brigade (2S)
François MESTRALLET

Commissaire en chef de la marine de 1[re] classe
Alain MONIER
Trésorier CSFM (2)

Lt-colonel (H) **J.-P. PANOT**
Vice-président CNR - CFR - OSS (1)

Médecin général inspecteur (2S)
Claude PAYEN

M[me] Ghislaine RICHARD-MEVEL

Commissaire Général de division
Pierre SERRA

Général de brigade (2S)
Didier SIMON

Commandant **Gérard TEYSSIER**
CNMSS (1)

CSFM : Conseil Supérieur de la Fonction militaire
CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2[e] section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 5 ET 6 AVRIL 2017 à la FIAP Jean Monnet - Paris

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS PAR LE PRÉSIDENT

Messieurs les présidents d'honneur

Madame et Messieurs les membres du bureau et du conseil d'administration

Messieurs les présidents des groupements

Mesdames, mes chers camarades

Nous voici aujourd'hui réunis dans ce nouveau centre de réunion dont la modernité vous aidera, je l'espère, à oublier les charmes un peu surannés du CNA.

Nous aurons tout d'abord une pensée émue pour les amis qui nous ont quittés et nos camarades des forces armées qui ont disparu où ont été blessés cette année.

Nous aurons ainsi une pensée particulière pour le commandant Roux président du groupement de la Sarthe de l'Orne et de la Mayenne décédé il y a un mois et pour le colonel Jacky Simonet président du groupement Normandie et membre du conseil d'administration qui nous a quittés hier, mais aussi pour ceux qui affrontent des maladies pénibles.

Nous remercions aussi les généreux donateurs qui ont eu le souci de faire perdurer notre action.

À la mémoire des disparus nous allons respecter une minute de silence.

Comme chaque année le conseil d'administration est le siège de quelques changements qui sont cette année assez notables puisque ce sont tout d'abord deux grands anciens qui souhaitent prendre un peu de recul : le général de Bressy ainsi que le colonel Bois qui ont été de grands serviteurs de l'ANOCR, tant par leur longévité que par leur dévouement et leur efficacité. J'ajouterai aussi le retrait mesuré de l'amiral Bonneville qui est depuis longtemps un compagnon de travail particulièrement efficace et de discussions de travail enjouées ; il continuera de s'occuper du groupement de Paris - Île de France qui nous tient particulièrement à cœur.

Remercions-les tous par des applaudissements chaleureux.

Vous avez déjà commencé à voter pour les candidats à leur remplacement : le général Britsch qui nous représente auprès du Sénat et le capitaine de gendarmerie Alix, président des groupements de la Corrèze et de la Haute-Vienne. J'espère que nous allons pouvoir les accueillir dès demain parmi nous.

I - L'ENVIRONNEMENT :

Il est surtout question de l'environnement politique bien sûr.

J'ai du mal, je vous l'avoue, à continuer à vous exhorter à vous engager et à soutenir les hommes et femmes politiques qui se présentent à nos suffrages devant le spectacle affligeant qu'ils nous offrent alors que les périls sont là, très présents, tant chez nous qu'à l'extérieur.

Il faut cependant persévérer et ne laisser personne décider à notre place car très bientôt nous serons face à nos responsabilités.

Ne nous laissons pas bercer par les sirènes d'un isolationnisme dévastateur. L'Europe, telle que nous la ressentons, n'est certes pas une construction satisfaisante mais, bien réétudiée, elle est indispensable pour établir un pôle fort, dynamique et porteur de valeurs.

Chacun d'entre nous va assumer cette responsabilité délicate de choisir notre chef, espérons que la sagesse prévaudra mais faisons tout pour cela.

Même les divers programmes raisonnables semblent cependant prendre quelque peu le problème à l'envers en mettant en avant l'objectif budgétaire de 2 % du PIB avant même de définir les missions et les capacités nécessaires pour les remplir. Cela n'est pas raisonnable.

L'EMA est prêt à reprendre très vite l'approche rationnelle indispensable dès que le pouvoir politique sera en situation de lui donner les directives nécessaires.

II - L'ANOCR

1 - CSFM - CPRM – COMAC

Cette année a été intense et marquée par la mise en place d'instances de concertation renouvelées.

- Le CPRM est maintenant bien à sa place, reconnu et prêt à travailler plus efficacement ; un de nos premiers chantiers sera d'établir un statut des veuves, car les avancées sont très insuffisantes dans ce domaine. Il a désigné ses représentants au CSFM et le commissaire en chef de la marine Monier de l'ANOCR qui y siégeait déjà en fait à nouveau partie.
- Concernant le CSFM, les APNM vont entamer leur montée en puissance qui sera sans doute très progressive.

Il est encore bien trop tôt pour porter un jugement sur son fonctionnement futur.

Mais il semble qu'il risque d'être déconnecté des CFM d'armées qui resteront, eux, plus proches de la réalité du terrain.

- Le COMAC, ses réunions régulières permettent des discussions franches et je dirais familiales pour préparer le travail du CPRM.

2 – Organismes de santé

- La CNMSS : notre présence assidue et appréciée nous permet d'apporter une aide institutionnelle à nos adhérents et de les faire bénéficier d'aides individuelles en cas de besoin.

- Lachenaud : nous suivons avec une grande attention l'évolution très positive de cette association dans laquelle nous nous sommes beaucoup impliqués et qui répond à nos attentes. Cette association déploie régulièrement de nouvelles places pour les atteintes graves de type Alzheimer.

- UNEO : mutuelle référencée par le ministre de la Défense nous suivons de près ses prestations et son avenir car nous arrivons en fin de période de référencement et cette échéance s'avère bien délicate à négocier.

3 - Les politiques sociales et d'influence

Notre politique sociale a su répondre aux besoins exprimés par nos adhérents dans le besoin et la charge en est relativement lourde. Il nous faut réfléchir aux réponses encore plus précises et efficaces à donner dans ce domaine.

Nos actions d'influence se sont poursuivies durant cette campagne électorale et la mise en place de notre réseau progresse, freinée cependant par le calendrier électoral.

4 - Le bulletin

La qualité de notre bulletin est assez unanimement louée et nous réfléchissons à des rubriques nouvelles touchant plus particulièrement la vie des adhérentes et le domaine artistique. Notons que, cette année encore, il a sauvegardé à peu près son équilibre financier. Nous sommes cependant à la recherche de rédacteurs car la relève doit être continue.

5 - Groupements en difficulté

L'étude des problèmes des groupements en difficulté a fait apparaître la nécessité de création d'une organisation nouvelle auprès de la direction nationale. Ce sujet sera débattu en commissions et je tiens à préciser qu'il ne s'agira en aucun cas d'un échelon hiérarchique mais plutôt de conseil, d'aide et de coordination afin d'élever le niveau de la dynamique des groupements, d'améliorer la qualité du retour d'expérience et la coordination des actions régionales par un soutien de proximité. Ces « référents inter groupements » appartiendront bien sûr au C.A.

Cela est bien évidemment lié à la baisse du nombre d'adhérents qui a persisté encore cette année malgré une nouvelle campagne de recrutement, qui a certes porté ses fruits, mais encore insuffisamment.

6 - Finances

Les finances de notre association sont dans un état contrasté. Elles sont adossées à un bilan solide mais qui se réduit peu à peu et marquées par le fonctionnement complexe de notre organisation et un déficit structurel que nous peinons à réduire en ces temps où la rémunération de tout placement bien sécurisé est extrêmement basse et a encore baissé cette année.

Il est difficile de prendre des mesures qui ne nuiraient pas à notre fonctionnement car, comme le constate chaque année la commission des finances, nos dépenses sont très contrôlées et les économies possibles assez faibles. Pour 2017 le choix d'abandonner le CNA ne s'est pas fait de gaieté de cœur mais va générer une économie de plus de 10 000 €. J'espère que vous appréciez cette nouvelle installation mais nous sommes prêts à en envisager d'autres.

Votre conseil d'administration est soucieux d'équilibrer les économies, aussi, envisage-t-il aussi d'étudier la fréquence ou le format des réunions du CA.

En outre, nous envisageons à terme une réorganisation du fonctionnement de la direction nationale par une diminution de la masse salariale qui pèse désormais relativement lourd sur nos comptes, ce qui ne se voyait pas du temps de vaches grasses.

Notre trésorier national a effectué un travail remarquable de rigueur et nous y voyons bien clair désormais, cependant le commissaire en chef de la marine Monier qui est désormais très pris par ses fonctions dans un CSFM rénové, ne peut plus assurer la charge de trésorier à partir de cette AG. Nous sommes donc à la recherche d'un trésorier national ; que les volontaires viennent me voir, je les attends avec impatience. Bien entendu, je remercie chaleureusement le commissaire en chef de la marine Monier pour le travail considérable qu'il a effectué et je sais pouvoir compter sur lui dans ses autres fonctions à la fois importantes pour nous et extrêmement prenantes.

III – CONCLUSIONS

Malgré nos problèmes de recrutement et nos difficultés à équilibrer notre budget, l'ANOCR reste une association vivante et puissante, représentative et reconnue.

Nous ne baissons pas les bras et nous nous attachons désormais à améliorer sa structure avec la création des « référents Inter-groupements » chargés de dynamiser et d'aider les groupements avec un effet de proximité désormais indispensable. Cela complétera le volet comptable basé sur Extranet qui est désormais opératif et donne satisfaction, sachant que nous aiderons toujours sans contrainte les rares groupements qui ne l'utilisent pas.

Nous concentrerons notre action désormais sur la défense des veuves et des intérêts des retraités face à de nouvelles dispositions sociales qui ne manqueront pas de nous être proposées.

Bon travail et bon courage à tous.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

RAPPORT DU COLONEL BORDAGES

(vérificateur des comptes de l'ANOCR pour l'exercice 2016)

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2016.

Les opérations se sont déroulées de la manière suivante :

- contrôle mensuel des dépenses et recettes, des relevés bancaires et des pièces justificatives (siège),
- contrôle au 31 décembre 2016 de tous les comptes rendus financiers de tous les groupements.

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2016,
- des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- la conclusion des contrôles réalisés.

I - Le résultat

Le compte résultat 2016 de l'ANOCR présente cette année un déficit de 87 005 €.

Pour l'essentiel, on remarque :

- des charges d'un montant de 267 849 € dont, en particulier :
  - + 2187 € par rapport à 2015,
  - mais + 4500 € d'allocation d'entraide.
- des produits d'un montant de 180 844 € soit :
- 3822 € par rapport à 2015 avec en particulier :
  - – 2500 € pour les abonnements,
  - – 2400 € pour les cotisations,
  - + 2200 € pour la publicité bulletin.

II - Points particuliers/Propositions :

L'utilisation de l'Extranet est, à quelques exceptions près, généralisée.

Ainsi sur 55 groupements :

- 43 comptes rendus ont été réalisés et validés,
- 8 comptes rendus ont été réalisés sur Extranet, la phase validation ayant été omise,
- 4 comptes rendus n'ont pas été réalisés sur Extranet mais « manuellement ».

III - Conclusion

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2016 permet d'avoir une vue globale satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année. Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie

significative. Ils reflètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2016. Je vous propose de les approuver ainsi que les recommandations préconisées dans ce rapport.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité

III - RAPPORT FINANCIER 2016 DU COMMISSAIRE EN CHEF DE LA MARINE MONIER (trésorier national)

Le bilan de l'ANOCR établi au titre de l'année 2016 n'est pas satisfaisant puisqu'il fait ressortir un déficit de 87 005,27 € non seulement supérieur de 58 % au budget prévisionnel mais en augmentation de 7,40 % par rapport à celui de l'an dernier déjà lui-même en augmentation de 47 %. Si le total des ressources est inférieur de 19 156,06 € au montant escompté, il n'en reste pas moins que le total des charges, qui était censé décroître, est de 267 849,21 € contre 265 662,02 € l'an dernier et surtout 255 000,00 € budgétés. Alors qu'il a été bien maîtrisé par les groupements, l'engagement des dépenses ne l'a pas été par le siège. Le déficit global de l'ANOCR représente maintenant 48 % de nos ressources et dépasse de 9% la part des cotisations reversée à l'échelon central.

I – LE COMPTE DE RESULTAT :

Alors que le total des charges devait décroitre de 4 % il a augmenté de 0,8 %.

La masse salariale, les autres dépenses de fonctionnement, les allocations pour fonctionnement des groupements, les dotations aux amortissements et les impôts sont restés stables ou inférieurs aux prévisions budgétaires. Alors que la consommation des stocks n'est que de 314,16 € le montant des achats ne se réduit que de 10 % (- 744,65 €). L'impression du bulletin trimestriel n'est plus bénéficiaire (- 1 039,48 €) en raison d'une explosion des frais de routage. Le poste « déplacements, réunions et manifestations » dépasse de 18 % le montant budgété alors que celui-ci était inférieur de 9,75 % au montant dépensé en 2015. Si les frais de réunion de conseil d'administration sont restés quasi-stables et les manifestations diverses ont diminué de 44 %, le coût de l'assemblée générale est en hausse de 13,40 % (+ 2 723,35 €). Budgétées à 23 000,00 € les activités d'entraide sociale se sont finalement établies à 27 075,00 € en augmentation de 16 % par rapport au montant de l'exercice précédent lui-même en augmentation de 41 % par rapport à 2014.

Le total des ressources a baissé de 2 % par rapport à l'année précédente et est inférieur de 9,60 % aux prévisions budgétaires. La cause en est deux facteurs sur lesquels nous n'avons que très peu de moyens d'action : la baisse des rendements financiers et celle du nombre de cotisants. Par contre les groupements ont très bien su maîtriser leurs dépenses et s'adapter à la chute de 3 % des recettes de cotisations. En effet alors que la variation de l'ensemble des avoirs financiers était négative de 6 554,62 € (14 %) l'an dernier et que la prévision budgétaire avait fixé un déficit de 3000,00 € pour 2016, celui-ci n'est finalement que de 1 194,61 € soit 0,26 %.

II – LE BILAN

Le déficit se retrouve dans la variation des postes trésorerie (- 17 953,04 €), placements (cession de 10 654,90 €) et surtout épargne (- 62 192,18 €). Cette dernière constitue la marge de manœuvre dont nous disposons pour absorber les déficits successifs dans la mesure où elle est très liquide et n'est rémunérée qu'à 0,75 %. En l'état actuel du rythme de déficit la durée de vie de cette réserve peut être estimée entre 5 et 10 ans. Au-delà il deviendra nécessaire d'entamer les placements beaucoup plus rémunérateurs ce qui aura pour effet d'accélérer violement la chute de nos ressources et les déficits.

III – LE BUDGET PREVISIONNEL 2017

Avec 245 000,00 de charges le projet de budget 2017 prévoit une contraction des dépenses supérieure de 10 000,00 € à celle initialement prévue pour 2016. Cet écart représente à peu près l'économie que devrait générer le transfert de l'assemblée générale du cercle national des armées vers la FIAP Jean Monnet. Malgré cette réduction supplémentaire des dépenses le déficit budgété de 70 000,00 € reste bien supérieur à l'objectif fixé pour 2016 (- 55 000,00 €) car il convient de rester très circonspect dans la réalisation des ressources dont le montant espéré est estimé à 175 000,00 € pour 180 843,94 réalisés en 2016. Aucune hausse du rendement des placements financiers n'est attendue et une légère baisse du nombre de cotisants a été intégrée. La dotation aux amortissements comprend le redémarrage de l'amortissement des locaux du siège à raison de 3 300,52 € par an puisque la durée de celui-ci avait été rétroactivement passée en de 50 à 100 ans en 2007.

Comme les groupements ont su s'adapter à la baisse du nombre de cotisants alors que le siège doit donner des gages en matière de maîtrise des engagements de dépense il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation du montant des cotisations. Enfin le processus d'élaboration des éléments nécessaires à l'établissement du bilan doit retrouver la qualité progressivement acquise en 2014 et 2015.

BILAN ANOCR 2016

ACTIF	2014	2015	2016
IMMOBILISATIONS	274 687,33	273 222,24	271 397,00
STOCKS	6 969,83	6 733,59	6 419,43
PRETS	5 500,00		
COMPTE DE TIERS	19 093,63	22 045,62	21 555,71
AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS	467 113,42	460 558,80	459 364,19
PLACEMENTS	1 259 867,27	2 279 067,78	2 268 2,88
EPARGNE	1 803 598,58	710 016,53	647 824,35
LIQUIDITES	32 950,92	33 543,07	15 590,03
TOTAL	3 864 280,98	3 785 187,63	3 696 063,59
DEFICIT	55 006,55	80 996,41	87 005,27
TOTAL	**3 919 287,53**	**3 866 184,04**	**3 783 068,86**

PASSIF			
FONDS PROPRES (dont fond social)	3 801 705,35	3 746 698,80	3 665 702,39
DETTES	17 582,18	19 485,24	19 292,74
PROVISION SUR TITRES (écart estimé)	100 000,00	100 000,00	98 073,73
valeur au 31/12/2013 et coût d'acquisition)			
TOTAL	**3 919 287,53**	**3 866 184,04**	**3 783 068,86**

ÉVOLUTION DES AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS

2009 :	434 568,22	
2010 :	448 239,12	+ 3,1 %
2011 :	448 827,95	+ 0,1 %
2012 :	451 931,90	+ 0,7 %
2013 :	466 415,22	+ 3,2 %
2014 :	467 113,42	+ 0,1 %
2015 :	460 558,80	- 10,3 %
2016 :	459 364,19	- 0,26 %

COMPTE DE RESULTAT 2016 ET BUDGET PREVISIONNEL 2017

CHARGES	2015	BUDG. 2016	REAL. 2016	PREV. 2017
ACHATS ET VARIATION STOCK	7 566,88	5 000,00	6 899,95	5 000,00
IMPRESSION BULLETIN	44 150,52	45 000,00	47 663,36	48 000,00
MASSE SALARIALE	102 142,86	100 000,00	102 315,34	103 000,00
DEPLACEMENTS, REUNIONS ET MANIFESTATIONS	31 026,37	28 000,00	33 060,88	17 500,00
PARTICIPATION CAP2C	4 000,00	/	/	/
AUTRES DEPENSES DE FONCT.	36 615,82	35 000,00	35 415,94	33 000,00
ALLOCATIONS POUR FONCT. DES GR.	800,00	2 000,00	1 644,50	500,00
ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE	23 319,68	23 000,00	27 075,00	20 000,00
MOINS-VALUE SUR CESSION OU REMBOURSEMENT DE TITRES	/	/	/	/
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6505,09	7 000,00	5 815,24	9 000,00
IMPOTS	9 535,00	10 000,00	7 959,00	8 000,00
TOTAL	**265 662,02**	**255 000,00**	**267 849,21**	**245 000,00**

PRODUITS	2015	BUDG. 2016	REAL. 2016	PREV. 2017
ABONNEMENTS	49 303,07	49 000,00	46 623,88	45 000,00
COTISATIONS	82 150,43	81 000,00	79 792,28	78 000,00
COTISATIONS BENEVOLES, DONS	/	10 000,00	315,20	/
PRODUITS FINANCIERS	36 709,14	53 000,00	35 271,62	35 000,00
AUTRES PRODUITS	23 057,59	10 000,00	20 035,57	18 000,00
VARIATION AVOIR DES GR.	– 6 554,62	– 3 000,00	– 1 194,61	– 1 000,00
TOTAL	**184 665,61**	**200 000,00**	**180 843,94**	**175 000,00**
DEFICIT	80 996,41	55 000,00	87 005,27	70 000,00
TOTAL	**265 662,02**	**255 000,00**	**267 849,21**	**245 000,00**

ACTIF	2014	2015	2016
IMMOBILISATIONS	274 687,33	273 222,24	271 397,00
STOCKS	6 969,83	6 733,59	6 419,43
PRETS	5 500,00		
COMPTE DE TIERS	19 093,63	22 045,62	21 555,71
AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS	467 113,42	460 558,80	459 364,19
PLACEMENTS	1 259 867,27	2 279 067,78	2 268 2,88
EPARGNE	1 803 598,58	710 016,53	647 824,35
LIQUIDITES	32 950,92	33 543,07	15 590,03
TOTAL	3 864 280,98	3 785 187,63	3 696 063,59
DEFICIT	55 006,55	80 996,41	87 005,27
TOTAL	**3 919 287,53**	**3 866 184,04**	**3 783 068,86**

PASSIF			
FONDS PROPRES (dont fond social)	3 801 705,35	3 746 698,80	3 665 702,39
DETTES	17 582,18	19 485,24	19 292,74
PROVISION SUR TITRES (écart estimé valeur au 31/12/2013 et coût d'acquisition)	100 000,00	100 000,00	98 073,73
TOTAL	**3 919 287,53**	**3 866 184,04**	**3 783 068,86**

ÉVOLUTION DES AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS

2009 :	434 568,22	
2010 :	448 239,12	+ 3,1 %
2011 :	448 827,95	+ 0,1 %
2012 :	451 931,90	+ 0,7 %
2013 :	466 415,22	+ 3,2 %
2014 :	467 113,42	+ 0,1 %
2015 :	460 558,80	– 10,3 %
2016 :	459 364,19	– 0,26 %

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

IV - MOTION

Dans sa motion de 2015, face à la dégradation de la sécurité en France, l'ANOCR demandait avec force que *« les choix politiques soient davantage guidés par la priorité indispensable qui doit revenir aux moyens d'assurer la sécurité ».*
Depuis cette date, une série noire, dont le Bataclan fin 2015 et Nice le 14 juillet 2016, est malheureusement venue confirmer cette impérieuse obligation et désormais le terme de théâtre d'opérations intérieur n'est plus un tabou ; d'ailleurs, lors de sa récente audition par la commission de la Défense nationale, le Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) a largement développé ce concept, désormais incontournable.

Nous constatons que le principe de réalité l'a emporté ; ainsi ce changement profond de posture a globalement été pris en compte par nos dirigeants : état d'urgence, stabilisation du budget de la Défense à 1,78% du PIB, avec 2% éventuellement à l'horizon 2022, pause dans les déflations d'effectifs, relance du concept d'emploi des réservistes avec les créations de la Garde Nationale et du Commandement du Territoire National (COM.TN) pour l'armée de terre.

Toutefois, même si certaines décisions vont dans le bon sens, beaucoup reste à faire car la sécurité des français passe nécessairement par le renforcement de la cohésion nationale et le développement de l'esprit de défense au sein de la nation. Les associations patriotiques se doivent d'être en première ligne pour atteindre cet objectif et pour cela l'ANOCR appelle de ses vœux la mise en place par les diverses associations de liens plus forts et formalisés avec les autorités civiles et militaires, locales et nationales. Dans cette perspective, le récent projet de réserve civique visant à mobiliser l'ensemble des citoyens autour de projets destinés à renforcer la cohésion, la vigilance, et l'esprit de lutte, peut constituer un excellent point d'entrée de nos associations d'officiers en retraite auprès des responsables locaux à la recherche de bénévoles expérimentés à la fibre citoyenne développée.

Ainsi, impliqué dans la vie de la société, garant de l'esprit de défense et de résilience ainsi que du devoir de mémoire, l'officier en retraite doit être un acteur essentiel dans l'indispensable cohésion nationale dont la France a plus que jamais besoin pour maintenir la nation unie.

La motion est approuvée à l'unanimité.

V – APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Aucune résolution cette l'année 2017.

VI – CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Après dépouillement des bulletins de vote, le président déclare élus :

– CNE J-Yves Alix	4277 voix pour – 1 voix non	ELU
– CA Jean Azzis	4488 voix pour – 1 voix non – 1 abstention	REELU
– GB Britsch	4277 voix pour – 1 abstention	ELU
– COL Claude Gradit	4278 voix pour	REELU
– LC Thierry Llorca	4489 voix pour – 1 voix non – 1 abstention	REELU
– CCM Alain Monier	4276 voix pour – 1 voix non	REELU
– GB Didier Simon	4277 voix pour	REELU
– CDT Gérard Teyssier	4491 voix pour – 1 voix non – 1 abstention	REELU

Le conseil d'administration procède à l'élection du Bureau,
– Le VA (2 S) Michel Olhagaray, seul candidat, est réélu président à l'unanimité,
– Le COM GAL (2 S) Jean-Paul Ameilhaud est réélu vice-président à l'unanimité,
– Le COL Michel Brunet est réélu vice-président chargé de la vie sociale à l'unanimité,
– Le COL Claude Gradit est réélu vice-président chargé des groupements à l'unanimité,

Ce compte rendu sera mis à disposition de tous les adhérents sur le bulletin de juillet 2017 adressé à chacun d'entre eux.

A Paris le, 4 mai 2017
Le Vice-amiral (2 S) Michel Olhagaray
Président de l'ANOCR

ADHÉRENTS DE L'ANOCR À L'HONNEUR

Légion d'honneur 2017

EXTRAIT du JORF du 7 avril 2017
EXTRAIT des Décrets du 5 avril 2017 portant promotion et nomination

Ministère de la défense
Militaires n'appartenant pas à l'armée active :

A la dignité de grand'croix

Lemonnier (Michel, Jules, René). Colonel, arme blindée et cavalerie.

A la dignité de grand officier

Dorandeu (René). Général de brigade.
Grosjean (René, André, Marc). Général de brigade.
Percin Northumberland (de) (Pierre, Marie, Edouard). Général d'armée.

Au grade de commandeur

Arthuis (Christian, Paul, Marie). Chef d'escadrons, arme blindée et cavalerie.
Dardet (Albert, Victor, Marcel). Colonel, infanterie.
Deries (Alain, Jean, Marie). Général de brigade.
Diétrich (Robert, André). Général de division.
Huynh (Ba-Xuan). Lieutenant-colonel

Au grade d'officier

Salmon (Michel, André). Lieutenant-colonel, troupes de marine.
Lejard (Yves, Isidore). Colonel, transmissions.
Poinard (Robert, Claude, Pierre). Capitaine, troupes de marine.
Magerand (François, Charles, Marie). Médecin en chef.

COURRIER DES GROUPEMENTS

MISE EN PLACE DU REFERENT « MASSIF CENTRAL »

C'est au cours d'une journée festive, autour d'un barbecue organisé par le groupement 23-36 que le rôle et les missions du référent inter-groupement ont été présentés aux Présidents des groupements voisins qui avaient répondu favorablement à l'invitation.

Le Référent, le MGI (2S) Claude PAYEN, invité à prendre la parole lors de l'assemblée générale du groupement 18 a pu effectuer une autre présentation au profit des adhérents du 18, qui en vu tout l'intérêt pour notre association.

GROUPEMENT DE CHARENTE

Organisé par la Délégation Militaire de Charente en partenariat avec l'Education Nationale et l'IHEDN, le 22 mars 2017, au camp militaire de DIRAC, le 8e rallye citoyen du département a, une fois de plus, connu un succès indéniable. Le Groupement ANOCR Charente, pour la première année, a accompagné financièrement cet événement qui a vu 130 lycéens de première s'affronter dans la bonne humeur sur les ateliers armés par les Armées, les Pompiers, la Croix Rouge, les Ordres Nationaux, les Forces de sécurité de l'intérieur… A la vue des sourires des enfants en fin de journée, il est certain qu'ils ont apprécié le travail physique et intellectuel en équipe et la teneur des ateliers. Le Délégué Militaire de la Charente, le DASEN et le président de l'IHEDN de la Charente peuvent être satisfaits puisque les objectifs de ce rallye ont été atteints : il s'agissait de promouvoir le devoir de mémoire, le goût de l'effort par équipe, l'esprit de Défense et le lien Armée-Nation.

Lieutenant-colonel Marcel DOMMARTIN
Adjoint au Délégué Militaire Départemental de la Charente

GROUPEMENT DE LA DORDOGNE

L'Assemblée Générale 2017 de notre groupement s'est déroulée le 18 mai à Ribérac. C'est une commune, d'un peu plus de 4000 habitants, située dans le département de la Dordogne, au centre de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ribérac est le siège de la communauté de communes du Pays Ribéracois. La commune entièrement située en rive gauche de la Dronne, est bordée à l'est par la Peychay qui la sépare de Saint-Méard-de-Drône.

C'est dans ce village de Saint-Méard que l'on trouve le moulin de la Pauze lieu de visite de nos épouses et conjointes.

Elles ont pu admirer une salle d'archéologie meunière, une collection de machines anciennes, une reconstitution d'une boulangerie ribéracoise, une collection de balances. L'usine hydraulique conçue en 1892 entièrement

mue par la force de l'eau est encore en fonctionnement.

Les adhérents quant à eux sont reçus dans la salle du conseil municipal, mise à notre disposition par la mairie. Notre président, le général GAUDY, accueille monsieur Patrice FAVARD maire et madame Monique MORIN 2ème adjointe. Dans son discours de présentation de sa commune monsieur FAVARD rappelle aux adhérents présents, son respect pour les associations patriotiques et d'anciens combattants. Il a également évoqué la nécessité d'assurer un budget conséquent pour les forces armées françaises, engagées sur le territoire national ou à l'extérieur, qui manquent de moyens suffisants pour répondre à leurs missions.

Assisté du commandant DEMARTEAU, trésorier et secrétaire, le président déclare la séance de l'Assemblée Générale 2017 ouverte, en présence de 30 adhérents et en possession de 52 pouvoirs.

Après avoir remercié les participants de leur fidèle présence et présenté le déroulement de la journée, lecture est faite de la liste de nos disparus de l'année écoulée, une minute de silence est observée à laquelle sont associés nos camarades d'active tombés en opérations extérieures.

La parole est donnée au trésorier qui présente le bilan financier du groupement faisant ressortir un solde positif de 9 979,23 euros au 31 décembre 2016. Quitus est donné à l'unanimité au trésorier.

Le général Gaudy fait part de sa participation aux nombreuses et diverses activités de l'année écoulée. Il donne des informations complémentaires sur les conclusions des commissions de l'Assemblée Générale de l'ANOCR à Paris.

Avec un effectif de 136 adhérents fin 2016 dont 41 veuves, 4 associés et 1 orphelin l'effectif du groupement est en légère baisse. Le président demande à chacun de bien vouloir participer au recrutement des nouveaux retraités dont ils auraient connaissance. Il précise également que les épouses des officiers en activité ou à la retraite peuvent également adhérer.

Après une petite pause bienvenue, le général Gaudy accueille les autorités civiles, les représentants des associations patriotiques ainsi le Lieutenant-Colonel DARTENCET D.M.D. de Dordogne.

Celui-ci fait un focus sur la montée en puissance de la Garde Nationale. Les nombreuses questions posées sont preuve de l'intérêt porté par l'assistance à ce sujet.

En fin de séance tous se dirigent vers le Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe, en présence des porte-drapeaux et de toutes les épouses qui nous ont rejoints.

Après un vin d'Honneur offert par la municipalité, durant lequel notre président offre un souvenir au maire de Ribérac en remerciement de l'accueil reçu, tous se dirigent vers l'auberge aux délices de la Treille pour y déguster un excellent repas. Celui-ci se déroule dans une ambiance de franche camaraderie favorable à de nombreux échanges amicaux. Vers 17 heures chacun repart vers son domicile en espérant se retrouver en septembre pour la « Journée de rentrée » et l'année prochaine encore plus nombreux.

GROUPEMENT DE L'HÉRAULT

Voici quelques photos prises à l'occasion d'un repas de cohésion du groupement de l'Hérault de l'ANOCR qui s'est déroulé le 6 juin 2017 à la ferme-auberge de l'abbaye cistercienne de Valmagne, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Montpellier.

Alors qu'il a largement entamé sa quatre-vingt-quatorzième année, je peux témoigner que si le général GOT « Directeur de l'EMIA 1971-72 », n'a plus aussi bon pied, ni aussi bon œil qu'avant, il a conservé toute sa tête et reste attentif au devenir de notre institution (EMIA) et au maintien des liens d'amitié qu'il a pu tisser autour de lui.

Son épouse, Danielle, est aux petits soins pour lui et elle assure admirablement, à ses côtés, la conduite de leur véhicule pour leurs déplacements autonomes tant familiaux qu'associatifs.

Ne consultant pas les sites Internet, ils lisent attentivement les bulletins imprimés qui leur parviennent et me demandent, à chaque occasion qui se présente, des nouvelles de la « Souvenir ».

Maurice BEAUNE

GROUPEMENT BASCO - LANDAIS

Réunion du Groupement ANOCR Basco-landais à Castets des Landes Le 28 avril 2017.

Non, le groupement Basco Landais n'est pas mort ! La preuve par l'image qu'il bouge encore !

Le 28 avril 2017 s'est réuni le groupement ANOCR Basco landais à Castets sous la présidence du lieutenant-colonel Georges SOLARI arrivant de PACA et nouvellement installé dans cette jolie région des Landes. Il cumule actuellement les fonctions de président, secrétaire et trésorier n'ayant pas encore trouvé de volontaire pour partager l'aventure.

En la présence de M. Michel LAMOLIE qui représentait M. Philippe MOUHEL Maire de Castets absent ce jour, les membres du groupement ont été reçus dès leur arrivée autour d'un café et viennoiseries afin de pouvoir supporter la réunion en salle de cinéma.

Le Président Georges SOLARI a souhaité la bienvenue à tous ceux qui avaient répondu présents à sa convocation pour cette première réunion. Après un rapide exposé sur la nouvelle vie du groupement, quelques mots sur l'assemblée générale nationale qui s'est déroulée a Paris, après avoir épuisé toutes les questions diverses et terminé par la lecture du message du Président national le vice-amiral (2s) Michel OLHAGARAY, M. LAMOLIE nous a présenté la jolie ville de Castets.

Nos chers disparus n'avaient pas été oubliés en début de séance.

Nous avions parmi nous M. Hubert DUPIN journaliste fort sympathique du quotidien Sud-Ouest qui grâce à son article va peut être nous aider à donner un nouveau souffle en attirant de nouveaux adhérents qui seront surement heureux de nous rejoindre.

Après notre sympathique réunion nous nous sommes rendu en petit cortège au monument aux morts de Castets des Landes où le Président entouré du Général de division (2s) MESSANA et du LCL PRUVOST ex-trésorier, ont déposé une gerbe. Instant très solennel.

A l'issue il a fallu reprendre des forces en salle des fêtes de la ville de Castets où nous attendait un apéritif offert par la mairie.

Puis comme le repas était à deux pas, nous nous sommes installés pour nos sustenter et nous reposer de tous ces efforts fournis. Nous avons

eu l'agréable surprise de découvrir les talents d'un jeune chef cuisinier sympathique et dynamique qui a fait l'unanimité avec un repas plein de saveur et une décoration subtile très exotique pour le plaisir de tous.

En fin d'après midi, toujours en pleine forme dans une ambiance conviviale et sympathique, nous nous sommes séparés un peu à regret en pensant déjà à notre prochaine réunion qui se déroulera ... ???

Le groupement Basco Landais remercie chaudement M. Philippe MOUHEL Maire de Castets des Landes ainsi que son équipe pour l'avoir reçu en ses locaux.

Photos et commentaires de M^me^ Joëlle SOLARI

GROUPEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

ASSEMBLEE GENERALE 2017

L'Assemblée Générale du Groupement s'est tenue le jeudi 30 mars dans les locaux de l'Institut Régional de Tourisme et d'Hôtellerie (I.R.T.H.) à Tarbes.

Elle a été marquée par la fin du mandat (2014-2017) des membres du « bureau » et par l'épineux problème de leur renouvellement.

Ouverte par le Général (2S) CHAGNARD, Président sortant, l'A.G (regroupant plus d'un tiers des adhérents) permet d'abord de faire le point des effectifs. Ils sont en nette diminution depuis l'an dernier (perte : 9 – gain : 2) soit, désormais, 81 adhérents (57 officiers – 24 veuves).

Un instant de recueillement est observé à la mémoire des sociétaires décédé(e)s et des soldats morts en OPEX.

Deux adhésions sont enregistrées avec grand plaisir :

– Commandant Paul BRAU (Arme des Transmissions)

– M^me^ Laure PICASSETTE, veuve du Colonel PICASSETTE décédé en juin 2016.

Compte tenu du « poids des ans » et de ses multiples conséquences (85 % d'entre nous ont plus de 70 ans), les activités privilégient le soutien interne et la convivialité (contacts, visites, aides administratives, repas).

Les finances sont suffisantes pour porter, notamment, une attention particulière aux veuves (tarifs adaptés pour la Galette des Rois, et les repas).

S'agissant du renouvellement des membres du bureau, force est de constater que les candidats ne se bousculent pas pour prendre quelques responsabilités au sein de notre petite et amicale communauté. Face à cette situation, et ne voulant pas voir disparaître le Groupement, les trois « sortants » se représentent à nouveau et sont bien sûr réélus pour exercer les fonctions de :

Président : Général (2S) CHAGNARD,

Trésorier : Chef d'Escadrons BUNAZ,

Secrétaire : Capitaine MILLET.

Dans le cadre de l'A.G., l'association « le Souvenir

Français » est brillamment présentée par deux Officiers du Groupement (Colonel SAUVEE et Lieutenant-Colonel MASLIES, ce dernier étant le délégué départemental du S.F.) appuyés par le Président du Comité de Tarbes du S.F (par ailleurs Adjoint au Maire de Tarbes). Cette initiative a permis de mieux faire connaître « Le Souvenir Français » et d'y amener quelques nouveaux adhérents.

A l'issue de l'A.G. le Groupement bénéficie de l'accueil exemplaire du « restaurant d'application » de l'I.R.T.H pour réunir autour d'un apéritif et d'un déjeuner animés, 43 convives dont le directeur de l'ONAC/65, le Colonel DMD/HP ainsi que les Présidents départementaux des Ordres nationaux et des Médaillés Militaires.

NÉCROLOGIE

11 Aude (11). Mme Marcelle **Thery**, veuve du commandant, le 27 avril 2017.

03 Allier. Mme Georgette **Pallaget**, veuve du pharmacien général, le 23 mai 2017.

13 (04.05.20.84). Groupement interdépartemental de Marseille. Lieutenant-colonel Pierre **Gaudin**, le 13 février 2017. Mme Louise **Fourniol**, veuve du commandant, en 2016. Mme Simone **Louvel**, veuve du lieutenant-colonel, le 11 mai 2017. Mme Geneviève **Gourstavino**, épouse du lieutenant-colonel, le 15 mai 2017. Commandant Serge **Engel**, le 17 mai 2017.

14 (14 -27- 50 – 76) Normandie. Colonel Jacky **Simonnet,** le 4 avril 2017. Aumônier Alain, **Thiebaut**, le 7 mars 2017. Colonel François **Brunet**, le 7 octobre 2016.

22 Côtes d'Armor. Mme Danièle **Botherel**, veuve du commandant, en septembre 2016.

24 Dordogne. Colonel Jacques **Pireaud**, le 6 avril 2017. Lieutenant-colonel Jean **Albert**, le 20 mars 2017.

25 Franche-Comté (25-90 – 39 – 70). Mme Augustine **Guilloz**, veuve du lieutenant-colonel, le 5 juin 2017.

30 Gard. Mme Mireille **Coquart**, épouse du lieutenant-colonel, le 17 mars 2017.

31-09-81 – Haute-Garonne. Colonel Henri **Alby**, le 10 décembre 2016. Commandant Jean **Azzelino**, en 2016. Mme Françoise **Bergues**, veuve du lieutenant-colonel, en 2016. Mme M-Clotilde **Bosom**, veuve du lieutenant-colonel, en 2016. Lieutenant-colonel Alex **Cabanis**, le 21 octobre 2016. Commandant Jean **Courregelongue**, en 2016. Lieutenant-colonel Michel **Coutant**, le 22 septembre 2016. Médecin-chef Gérard **Cuq**, le 26 décembre 2016. Lieutenant-colonel Raymond **Dufieux**; le 1er janvier 2016. Mme Jacqueline **Gaubert**, veuve du colonel, en 2016. Capitaine Raymond **Granger**, en 2016. Médecin-chef Jacques **Lauzu**, le 27 janvier 2016. Mme Renée **Lepine**, veuve du lieutenant, en 2016. Lieutenant-colonel Claude **Millieret**, le 3 juin 2016. Mme Simone **Moutier**, veuve du lieutenant, en 2016. Mme Simone **Nicol**, veuve du colonel, le 15 mai 2016. Chef d'escadron Robert **Parlange**, le 5 décembre 2016. Mme Paulette **Ponsy**, veuve du commandant; le 8 mars 2016. Commandant Georges **Sobraques**, le 11 juin 2016. Lieutenant-colonel Jean **Vasseur**, le 1er janvier 2016. Lieutenant-colonel Léo **Vidoux**, le 11 avril 2016. Mme Marie-Eglantine **Anzemberg**, veuve du capitaine, le 1er janvier 2017. Colonel Albert **Boisel**, en avril 2017.

34 - Hérault. Mme Solange **Miele**, veuve du capitaine, le 9 novembre 2016. Mme Simone **Devic,** veuve du général, le 2 décembre 2016. Colonel Jean **Morèze**, le 23 décembre 2016. Médecin en chef Pierre **Garrigues**, le 26 décembre 2016. Mme Marguerite **Hervé**, veuve du capitaine le 4 mars 2017. Médecin en chef Roger **Reynaud**, le 25 mars 2017. Lieutenant-colonel Guy **de Palmas**, le 15 avril 2017. Commandant Jean-Baptiste **Serra**, le 20 avril 2017.

35. Ille et Vilaine. Chef de bataillon Marcel **Le Strat**, le 31 juillet 2016. Général Alfred **Prenveille**, le 10 décembre 2016. Lieutenant-colonel Alain **Vallerie**, le 19 janvier 2017. Le capitaine Bertrand **Parriaux**, le 9 février 2017. Le colonel Roger **Leborgne**, le 13 mars 2017.

36-23 Indre-Creuse. Capitaine Robert **Bonheme**, le 25 mai 2017.

59 Nord - Pas-de-Calais - Somme. Le capitaine Roger **Baranski** 9 décembre 2016. Lieutenant-colonel Roger **Petit,** le 19 février 2017. Le colonel Jean **Guilbert,** le 10 mars 2017. Mme Monique **Chaussier**, veuve du lieutenant-colonel, le 22 novembre 2016. Mme Andrée **Janssens**, veuve du général, le 4 février 2017.

63 Puy-de-Dôme. Commandant Edmont **Vasson**, le 22 avril 2017.

64/40 Basco-landais. Mme Simone **Desrousseaux**, veuve du colonel, en novembre 2016.

66 Pyrénées orientales. Lieutenant-colonel François **Henry**, le 3 février 2017. Mme Marguerite **Botella**, le 2 avril 2017. Colonel Jacques **Marigo**, le 17 avril 2017. Commandant Jean-Maurice **Berrier**, le 13 mai 2017.

75 Paris - IDF. Mme Geneviève **Aucagne**, veuve du capitaine, le 26 janvier 2017. Colonel Henri **Hamon**, le 23 novembre 2016.

83 Var. Commandant Joseph **François**, le 30 mars 2017. Lieutenant-colonel Aissa **Touihrat**, le 22 avril 2017. Capitaine Michel **Floch**, le 14 mai 2017. Mme Madeleine **Crété**, épouse du capitaine de frégate, le 14 mai 2017.

86 Vienne. Mme Carmen **Bresson**, veuve du capitaine, le 2 avril 2017.

Une mutuelle santé simple et efficace sans condition

MUTUELLE SANTÉ OUVERTE À TOUS

Découvrez nos offres:

-complémentaire santé;
-article L.115, ONAC;
-100% Sécurité sociale;
-surcomplémentaire;
-cristallisation des cotisations(1)...

Nouveaux contrats: «OBLIGATIONS EMPLOYEURS»

Nos partenaires:

ADO: www.entraide-defense.fr Terre Fraternté :www.terre-fraternité.fr ASAF: www.asaf.asso.fr

CONTACTEZ-NOUS:

MUTUELLE SANTE DE L'UNC
5 rue du Havre -75008 PARIS
Tél: 01.43.87.43.65
mutuelle.unc@wanadoo.fr
www.mutuelle-unc.fr

Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part) ANOCR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

C.P. : Ville :

Fixe
Mobile
Email

Régime Général : Régime Local (Alsace-Moselle)

Situation de famille :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :
100 % total 100 % partiel

Article L.115	oui	non
Ressortissant ONAC	oui	non
Etes-vous titulaire d'une mutuelle ?	oui	non

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle régie par le livre II - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

NOTRE NOUVEAU MINISTRE DES ARMÉES

FLORENCE PARLY
Ministre des Armées
Née le 8 mai 1963 à Boulogne-Billancourt

Formation universitaire

- Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (promotion Fernand Braudel)

Cursus professionnel

- Administratrice civile à la Direction du budget (1987)
- Conseillère technique au ministère de la Fonction publique, au ministère de l'Équipement et au Logement, puis au ministère de l'Intérieur (1991-1993)
- Chef des bureaux de la protection sociale et de la sécurité sociale (1993), de l'équipement, du logement, de la ville et de l'aménagement du territoire (1994-1995), de la culture et de l'audiovisuel (1995-1997) à la Direction du budget
- Conseillère pour les affaires budgétaires au cabinet de Lionel Jospin, Premier ministre (1997-2000)
- Directrice générale adjointe de l'activité « Passage Point » à Point Orly et Escales France (2013)
- Directrice générale déléguée de la SNCF (2014)
- Directrice générale de SNCF Voyageurs (2016)

Mandats électoraux et fonctions ministérielles

- Secrétaire d'État au Budget (2000-2002)
- Vice-présidente du conseil régional de Bourgogne, de 2004 à 2006

ET SA SECRÉTAIRE D'ÉTAT

BIOGRAPHIE GENEVIÈVE DARRIEUSECQ
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées
Née le 4 mars 1956 à Peyrehorade

Formation universitaire

- Médecin de formation

Cursus professionnel

- Médecin allergologue pendant vingt-cinq ans

Mandats électoraux

- Conseillère régionale d'Aquitaine, entre 2004 et 2015
- Maire de Mont-de-Marsan, depuis 2008
- Conseillère départementale des Landes, depuis 2015
- Élue députée de la 1re circonscription des Landes en 2017

Source : http://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement

MOTION 2017

Dans sa motion de 2015, face à la dégradation de la sécurité en France, l'ANOCR demandait avec force que *« les choix politiques soient davantage guidés par la priorité indispensable qui doit revenir aux moyens d'assurer la sécurité »*.

Depuis cette date, une série noire, dont le Bataclan fin 2015 et Nice le 14 juillet 2016, est malheureusement venue confirmer cette impérieuse obligation et désormais le terme de théâtre d'opérations intérieur n'est plus un tabou ; d'ailleurs, lors de sa récente audition par la commission de la Défense nationale, le Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) a largement développé ce concept, désormais incontournable.

Nous constatons que le principe de réalité l'a emporté ; ainsi ce changement profond de posture a globalement été pris en compte par nos dirigeants : état d'urgence, stabilisation du budget de la Défense à 1,78% du PIB, avec 2% éventuellement à l'horizon 2022, pause dans les déflations d'effectifs, relance du concept d'emploi des réservistes avec les créations de la Garde Nationale et du Commandement du Territoire National (COM.TN) pour l'armée de terre.

Toutefois, même si certaines décisions vont dans le bon sens, beaucoup reste à faire car la sécurité des français passe nécessairement par le renforcement de la cohésion nationale et le développement de l'esprit de défense au sein de la nation. Les associations patriotiques se doivent d'être en première ligne pour atteindre cet objectif et pour cela l'ANOCR appelle de ses vœux la mise en place par les diverses associations de liens plus forts et formalisés avec les autorités civiles et militaires, locales et nationales. Dans cette perspective, le récent projet de réserve civique visant à mobiliser l'ensemble des citoyens autour de projets destinés à renforcer la cohésion, la vigilance, et l'esprit de lutte, peut constituer un excellent point d'entrée de nos associations d'officiers en retraite auprès des responsables locaux à la recherche de bénévoles expérimentés à la fibre citoyenne développée.

Ainsi, impliqué dans la vie de la société, garant de l'esprit de défense et de résilience ainsi que du devoir de mémoire, l'officier en retraite doit être un acteur essentiel dans l'indispensable cohésion nationale dont la France a plus que jamais besoin pour maintenir la nation unie.